



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Panorama du réemploi et de la réutilisation en France

Synthèse



FAITS & CHIFFRES

ACTUALISATION 2024

RÉEMPLOI
RÉUTILISATION



Observatoire national

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé

BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique — ADEME : GUILLAUME Anaïs, GUIOT Marianne
et HILLAIRE Fabienne.

Rédacteurs : ADEME, Anaïs Guillaume (ADEME), Thomas Van Nieuwenhuyse (RUDOLOGIA), Julien Bouzenot (RUDOLOGIA), Nicolas Kudlikowski (RUDOLOGIA), Gabrielle Trebesses (MORINGA), Marguerite Whitwham (PHILGEA), Mathieu Hestin (consultant), Alexis Lemeillet (TAKE A WASTE), Lucas Vansteenkiste (TAKE A WASTE), Vianney Dupont (NAUTIQUE CONSEIL).

Crédits photo :

© Kadmy / Stock.adobe.com (page 6); © Pressmaster / Shutterstock.com (page 7); © New Africa / Shutterstock.com (page 10); © Hryshchysen Serhii / Shutterstock.com (page 12); © Insta_photos / Shutterstock.com (page 14); © Veja / Shutterstock.com (page 18); © Aleksei Potov / Shutterstock.com (page 24); © Stas_Mara / Shutterstock.com (page 40); © myboys.me / Shutterstock.com (page 43); © elabracho / Shutterstock.com (page 47); © hedgehog94 / Shutterstock.com (page 62); © Carolstphoto / Shutterstock.com (page 67).

Crédits illustrations : © Gulfstream (pictogrammes, page 15).

Création graphique : © Wild & Slow.

Brochure réf. 013298

ISBN : 979-10-297-2745-0

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, septembre 2026

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. L. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L. 122-10 à L. 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Remerciements

Comité de pilotage :

Anaïs GUILLAUME (ADEME)
 Marianne GUIOT (ADEME)
 Fabienne HILLAIRE (ADEME)
 Christophe MARQUET (ADEME)
 Éric VESINE (ADEME)
 Astrée SORIA (MTE — Direction générale de la prévention des risques)

Comité de suivi

ADEME

Annaëlle LERAY — ADEME (DSREP)
 Aurélien JADEAU — ADEME (DSREP)
 Camille LAURENT-DEWAELE — ADEME (DSREP)
 Evan ADAMCZYK — ADEME (DSREP)
 Fabienne BENECH — ADEME (DSREP)
 Juliette NICOLAS — ADEME (DSREP)
 Luc GÜILLIER — ADEME (DSREP)
 Ludovic SIMONNEAU — ADEME (DSREP)
 Manon LEGER — ADEME (DSREP)
 Maurine POIRIER — ADEME (DSREP)
 Stéphanie LORET — ADEME (DSREP)
 Thomas GRANDIN — ADEME (DSREP)
 Christian CHAROUSSET — ADEME (Que faire de mes objets et déchets)
 Charlotte PELLUAU — ADEME (DEC)
 Carole LIMOUZIN — ADEME (DR Île-de-France)
 Florence VEILLET — ADEME (DR Pays de la Loire)
 Cécile FORGEOT — ADEME (DR Nouvelle-Aquitaine)

Éco-organismes et structures collectives

Stéphane PETITRENAUD — Aliapur
 Alexis LEPOITTEVIN — APER
 Robin RONCERAY et Bertrand REYGNER — Ecologic
 Vanessa GUTIERREZ, Adèle RINCK et Linda LÉBOULANGER — Refashion
 Pauline BOULARD, Nathalie TUBIANA et Emmanuelle JOLLIVET — Ecomaison
 Laure MORICE — Ecosystem
 Nadia ZENNACHE — FRP
 Claire DEROCHÉ — Recycler mon véhicule
 Marie LACOMBE — Soren
 Samy CHABOT et Élodie RIVIERE — Valdelia
 Jérôme D'ASSIGNY — Valobat
 Agnès JUGE — Adivalor
 Bruno LE DREFF et Vincent FALLEGUERHO — TWIICE

Réseaux d'acteurs du réemploi-réutilisation

Thomas NABON et Louana LAMER — EMMAÛS France
 Aurore MEDIEU et Mylène SIEFFER — ESS France
 Bruno FRADET et Romane BIZET — Fédération ENVIE
 Agathe MAURY — FEDERREC
 Guillaume MERCIER — RNRR
 Karen BIRSTEIN — Rejouons Solidaire
 Ariane VARALE — EC 2027
 Nadjib RENAI — Rcube
 Lucia PEREIRA, Célia RENNESSON, Chloé LIARD
 et Sébastien GONFROY — Réseau Vrac et Réemploi
 Coline BLAISON et Joanne BOACHON — SPREC

Fédérations de fabricants-distributeurs

Jean-Marie LEGUEN — FICIME / SECIMAVI
 Rachel DETHIER — FICIME / SIRMETT
 Laurent COURS — GIFAM
 Thierry VOLAND — AIMCC
 Magali FILHUE — Brasseurs de France
 Élodie FISICARO — FEBEA
 Antoine SALLES et Bruno SIRI — Conseil National de l'Emballage
 Laure BOMY — Fédération Nationale des Boissons
 Anne-Claire CAZOTTES — UMVIN
 Lucile TALLEU — Fédération Française des Spiritueux
 Martial DOUMERC — FJP
 Solène CHAMBARD — PACT'ALIM
 Maelenn ROUGIE — UFME

Réseaux de collectivités et observatoires

Anne BRISSET — Régions de France
 Gaëlle ERHART — RARE / Grand Est
 Ariane PONS — RARE / Odema, Hauts-de-France
 Chloé MAISANO et Sandrine TARDE — RARE / Ordeco, Occitanie

Autres membres du GT données de l'ORR

François DUMOULIN — Cap3c
 Daniel BROCHE — Reconomia
 Pauline MARCHIONI et Cynthia VOLA — SYVADEC

Citation de ce rapport

Anaïs Guillaume (ADEME), Thomas Van Nieuwenhuyse (RUDOLOGIA), Julien Bouzenot (RUDOLOGIA), Nicolas Kudlikowski (RUDOLOGIA), Gabrielle Trebesses (MORINGA), Marguerite Whitwham (PHILGEA), Mathieu Hestin (consultant), Alexis Lemeillet (TAKE A WASTE), Lucas Vansteenkiste (TAKE A WASTE), Vianney Dupont (NAUTIQUE CONSEIL). 2026. Panorama du réemploi et de la réutilisation en France - Actualisation 2024. Synthèse de 71 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/>

Résumé

Cette étude est la 5^e édition du panorama du réemploi et de la réutilisation de l'ADEME. Depuis la précédente édition de 2017, un nouveau cadre réglementaire encourage le développement du réemploi-réutilisation, avec l'implication des filières à Responsabilité élargie du producteur (REP) et des collectivités territoriales notamment.

L'étude dresse **un état des lieux qualitatif et quantitatif**, pour l'année 2024, des filières de réemploi-réutilisation de cinq grands secteurs : les produits de grande consommation et biens d'équipement, les emballages, le bâtiment, l'automobile et les bateaux. Quatre indicateurs sont analysés : structures, emplois, flux et valeurs de marché.

La plupart des filières de réemploi ont connu une **croissance soutenue** au cours des dernières années, marquée par :

- **une expansion des marchés** (volumes, chiffres d'affaires), en particulier dans les secteurs des produits de grande consommation ;
- **une diversification des acteurs impliqués et l'émergence** de modèles économiques hybrides ;
- **des exigences accrues** en matière de **qualité, traçabilité et garanties** pour les produits, matériaux et emballages réemployés.

Cependant, les niveaux de maturité des filières de réemploi varient fortement selon les secteurs et au sein des secteurs : certaines filières sont déjà structurées et dynamiques (ex. : cycles, véhicules, équipements électroniques), tandis que d'autres sont émergentes et peinent encore à passer à l'échelle (ex. : emballages, aides techniques, batteries, bâtiment).

Chiffres clés, tendances et grands enseignements par secteur

- Le réemploi des **produits de grande consommation et biens d'équipement** représenterait plus de 18 000 établissements physiques : près de 13 000 établissements dont c'est l'activité principale et un peu plus de 5 200 établissements dont c'est l'activité secondaire, ainsi qu'environ 225 acteurs en ligne. Les emplois associés ont été estimés à plus de 75 000 ETP, dont plus de 50 % dans des structures de l'économie sociale et solidaire (hors bénévoles). Le marché et les pratiques de réemploi ont globalement connu une forte hausse depuis la période avant Covid-19, portée majoritairement par les plateformes numériques et qui profite diversement aux acteurs du réemploi. Un nombre croissant

d'acteurs développe une offre de réemploi en activité secondaire (enseignes traditionnelles du neuf, acteurs de l'entretien-réparation, etc.). Le développement du réemploi des produits de grande consommation ne s'accompagne pas systématiquement des bénéfices environnementaux attendus.

- **2,7 milliards d'emballages ont été réemployés** (2023), dont 60 % d'emballages professionnels et 40 % d'emballages ménagers (bouteilles en verre, essentiellement dans le secteur des cafés, hôtels, restaurants). Le taux d'emballages ménagers réemployés est encore à la marge (0,6 % par rapport aux mises sur le marché), mais de nombreuses initiatives sont lancées, portées par les objectifs réglementaires, les soutiens des éco-organismes et des pouvoirs publics. Sur les emballages professionnels, la future mise en place de la filière REP est vue par les acteurs comme une opportunité de développer les pratiques existantes (taux de réemploi évalué à 3,5 % des mises sur le marché en 2023).
- **Le réemploi des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB)** est encore très limité (moins de 0,8 % du gisement de déchets pour les PMCB non inertes, moins de 0,15 % pour les inertes), mais un écosystème se structure et permet de lever progressivement les freins, notamment assurantiels.
- **Le marché des véhicules et des bateaux d'occasion est mature et relativement stable** (76 % de voitures d'occasion, 87 % pour les bateaux de plaisance). Le réemploi dans le secteur automobile représenterait plus de 83 000 ETP pour un marché estimé à plus de 91 milliards d'euros (y compris les transactions CtoC). Les tendances sont à l'industrialisation des processus de reconditionnement et d'extraction de pièces, avec un positionnement stratégique des constructeurs et réseaux concessionnaires.

Sommaire

1. INTRODUCTION	6
1.1. Contexte	6
1.2. Objectifs	7
1.3. Périmètre de l'étude	7
2. MÉTHODOLOGIE	10
2.1. Définitions	10
2.2. Approche générale	12
3. POLITIQUES PUBLIQUES ET ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	14
4. ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTIONS DES FILIÈRES DE RÉEMPLOI-RÉUTILISATION	18
4.1. État des lieux des filières de réemploi-réutilisation en France	18
4.2. Évolutions générales des filières de réemploi-réutilisation	21
5. ANALYSES SECTORIELLES	24
5.1. Emballages	24
5.1.1. Écosystème du réemploi et de la réutilisation	25
5.1.2. Indicateurs quantitatifs	27
5.1.3. Dynamique sectorielle	27
5.2. Produits de grande consommation et biens d'équipement	28
5.2.1. Écosystème du réemploi et de la réutilisation	28
5.2.2. Indicateurs quantitatifs	30
5.2.3. Tendances sectorielles	33
5.2.4. Fiches synthétiques par sous-secteur	36
Aides techniques	36
Articles culturels	37
Articles de sport et de loisirs	38
Textiles	39
Jeux, jouets et matériel de puériculture	40
Articles de bricolage et de jardin	42
Ameublement et décoration	44
Panneaux photovoltaïques	46
Batteries (hors automobile)	47
Équipements électriques et électroniques	48
5.3. Produits et matériaux de construction du bâtiment	50
5.3.1. Écosystème du réemploi et de la réutilisation	51
5.3.2. Indicateurs quantitatifs	52
5.3.3. Dynamiques sectorielles	53
5.4. Automobile	54
5.4.1. Écosystème du réemploi et de la réutilisation	54
5.4.2. Indicateurs quantitatifs	57
5.4.3. Dynamiques sectorielles	59
5.4.4. Fiches synthétiques par sous-secteur	61
Véhicules et pièces détachées	61
Batteries automobiles	63
Pneumatiques	64
5.5. Bateaux	65
5.5.1. Écosystème du réemploi-réutilisation des bateaux	65
5.5.2. Indicateurs quantitatifs	66
5.5.3. Dynamique sectorielle	67
6. INDEX DES FIGURES ET DES TABLEAUX	68
7. SIGLES ET ACRONYMES	69



1. Introduction

1.1. Contexte

Quatre panoramas de la seconde vie des produits ont été réalisés pour le compte de l'ADEME en 2010, 2012, 2014 et 2017. Depuis le dernier panorama de 2017, les marchés du réemploi et de la réutilisation ont évolué de façon très significative.

Le nouveau cadre légal et réglementaire français et européen (directive-cadre déchets) impose le rapportage de données sur le réemploi et la réutilisation, permettant un suivi régulier de ces activités. Des dispositifs de suivi et d'observation sur le réemploi et la réutilisation se sont structurés depuis 2017 :

- L'Observatoire national du réemploi et de la réutilisation (ORR), piloté par l'ADEME, a été créé par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) et instauré par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat et Résilience). Chargé du suivi du développement du réemploi et de la réutilisation des produits et emballages soumis au principe de responsabilité élargie du producteur (REP), l'ORR publie annuellement depuis 2024 une consolidation des données de réemploi-réutilisation déclarées par les éco-organismes ;
- La start-up d'État Que faire de mes objets et déchets (QFDMOD), portée par l'ADEME, cartographie les acteurs de l'économie circulaire, dont les acteurs du réemploi et de la réutilisation ;
- Des baromètres et des observatoires des pratiques, des acteurs et/ou de l'offre de réemploi-réutilisation ont été mis en place par des organismes tels que des fédérations professionnelles, associations d'acteurs du réemploi-réutilisation (ex : Réseau national des Ressourceries et Recycleries, Réseau Vrac et Réemploi, ESS France) ou encore par des entreprises de sondage et d'études.

1.2. Objectifs

Les objectifs de l'étude sont :

- Actualiser **l'état des lieux qualitatif et quantitatif des acteurs et des activités** de réemploi et de réutilisation (RR) en France;
- Observer les **grandes évolutions** des 5 à 10 dernières années et analyser les **tendances structurantes** des filières de réemploi et de réutilisation, sectorielles et transverses.

L'étude vise à refléter la richesse et la diversité des pratiques, des organisations de chaînes de valeur et des acteurs existants, pouvant varier selon les secteurs et filières de produits, matériaux et emballages.

1.3. Périmètre de l'étude



Le périmètre couvert par l'étude est en premier lieu celui des produits, matériaux et emballages couverts par des filières REP (y compris leurs extensions récentes ou de potentielles futures filières REP), pour lesquels des objectifs de réemploi et/ou de réutilisation ont été fixés ou sont envisagés. Le périmètre a ainsi été sensiblement élargi par rapport aux panoramas précédents, intégrant les grands secteurs des emballages, des produits de consommation et biens d'équipement, de l'automobile, du bâtiment et des bateaux.

Les pratiques de réemploi par des détenteurs professionnels ont été explorées, pour les produits inclus ou en périphérie des filières REP.

Afin de conserver une forme de continuité avec les précédents panoramas, le périmètre de l'étude couvre également des produits non soumis à une filière REP tels que : vaisselle, décoration/bibLOTS, maroquinerie, puériculture, articles de culture. Ces produits ont parfois été intégrés à des secteurs de produits sous REP, selon la proximité des écosystèmes et marchés concernés (ex. : maroquinerie rattachée aux textiles et chaussures inclus dans la filière REP TLC).

Les typologies de produits et emballages inclus dans le champ de l'étude ont été segmentées par secteurs et regroupées en grandes familles (cf. [tableau ci-après](#)).

Famille (grand secteur)	Secteur	Détails (catégories, produits étudiés)	Correspondance avec une filière REP
Produits de grande consommation et biens d'équipement	Aides techniques	Fauteuils roulants, déambulateurs, béquilles, lunettes, attelles, genouillères, etc.	Hors filières REP
	Articles et équipements de culture	Livres, jeux vidéo, CD-DVD, etc.	Hors filières REP
		Meubles et décors scénographiques, matériels audio-vidéo et équipements d'éclairage destinés aux lieux et activités culturels	Éléments d'ameublement (EA), Équipements électriques et électroniques (EEE)
	Articles de bricolage et de jardin	Appareils thermiques, outillages et matériels de bricolage ou pour l'entretien du jardin — électriques et manuels	Articles de bricolage et de jardin (ABJ) et EEE
	Articles de sport et de loisirs	Vélos et engins de déplacement personnel électriques ou non, équipements pour la pratique du sport et des activités de plein air	Articles de sport et de loisirs (ASL) et EEE
	Éléments d'ameublement et décoration ménagers et professionnels	Meubles, assises, couchages, textiles de décoration	Éléments d'ameublement (EA)
		Bibelots, vaisselle, décoration, etc.	Hors filières REP
		Meubles de bureau, dalles de moquette, etc.	Éléments d'ameublement (EA)
	Jouets et articles de puériculture	Jeux de société, jouets électriques et non électriques	Jouets et EEE
		Poussettes, sièges auto, ameublement et textiles, et appareils électriques spécifiques pour bébé	EEE / EA / TLC / hors filières REP
	Textiles	Habillement, linge de maison, chaussures	Textiles, linge et chaussures (TLC)
		Maroquinerie	Hors filières REP
		Textiles professionnels	
	Équipements électriques et électroniques (EEE)	EEE ménagers (électroménager, informatique, TV, téléphonie, etc.)	Équipements électriques et électroniques (EEE)
		EEE professionnels (imprimantes-scanners professionnels, appareils industriels, dispositifs médicaux, équipements électriques du bâtiment, distributeurs automatiques, équipements des cafés, hôtels et restaurants, etc.)	Équipements électriques et électroniques (EEE)
	Panneaux photovoltaïques		Équipements électriques et électroniques (EEE)
	Batteries (hors automobile)	Batteries portables, batteries de moyens de transport légers (MTL), batteries à usage industriel	Filière historique Piles et accumulateurs (PA) et nouvelle filière REP Batteries

Famille (grand secteur)	Secteur	Détails (catégories, produits étudiés)	Correspondance avec une filière REP
Emballages	Emballages ménagers	Emballages de tous types de matériaux	Emballages ménagers et papiers graphiques (EMPAP)
	Emballages professionnels	Tonnelets, fûts, caisses-palettes, palettes, tourets, octabins, etc.	Emballages professionnels (EPRO)
Automobile	Voitures particulières*		Véhicules
	Pièces détachées	Pièces détachées issues de véhicules hors d'usage (véhicules légers)	Véhicules
	Pneumatiques	Pneumatiques de véhicules légers et de poids lourds	Pneumatiques
	Batteries automobiles*	Batteries de démarrage, batteries de traction de véhicules électriques	Nouvelle filière REP Batteries
Bateaux*	Bateaux de plaisance et de sport		Bateaux de plaisance et de sport (BPS)
	Engins de pêche contenant du plastique	Filets, chaluts, matériels de conchyliculture, etc.	Hors filières REP (préfiguration de la REP Engins de pêche [EP])

Tableau 1. — Périmètre de produits, matériaux et emballages couverts dans cette étude.

* Les produits marqués d'un astérisque correspondent à de nouvelles typologies et/ou catégories par rapport au panorama de 2017. Pour les emballages, le périmètre considéré est ajusté en adéquation avec les évolutions réglementaires.



2. Méthodologie

2.1. Définitions

De façon générale, on entend par :

Réemploi¹ : toute opération par laquelle des substances, **matières ou produits qui ne sont pas des déchets** sont utilisés de nouveau **pour un usage identique** à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Réutilisation¹ : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits **qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau**.

L'usage des termes accolés « réemploi-réutilisation » (RR), ou du seul terme « réemploi », est parfois adopté pour restituer des informations indifférenciées sur ces deux cas de figure.

Un produit ou une pièce détachée d'occasion peut être qualifié de **reconditionné**, lorsque les conditions suivantes sont réunies² :

1. Le produit ou la pièce détachée a subi des tests portant sur toutes ses fonctionnalités afin d'établir qu'il répond aux obligations légales de sécurité et à l'usage auquel le consommateur peut légitimement s'attendre ;
2. S'il y avait lieu, le produit ou la pièce détachée a subi une ou plusieurs interventions afin de lui restituer ses fonctionnalités. Cette intervention inclut la suppression de toutes les données enregistrées ou conservées en lien avec un précédent usage ou un précédent utilisateur, avant que le produit ou la pièce ne change de propriétaire.

Réglementairement, les **biens d'occasion** désignent « les biens qui, à un stade quelconque de la production ou de la distribution, sont entrés en la possession d'une personne pour son usage propre, par l'effet de tout acte à titre onéreux ou à titre gratuit, ou ont subi des altérations qui ne permettent pas leur mise en vente comme neufs³ ».

1. Code de l'environnement (article L. 541-1-1).

2. Code de la consommation (article R. 122-4).

3. Code du commerce (article L. 321-1).

La figure ci-dessous présente de façon simplifiée, pour le cas des produits de grande consommation, l'articulation entre les différents termes et cas d'usage liés au réemploi.

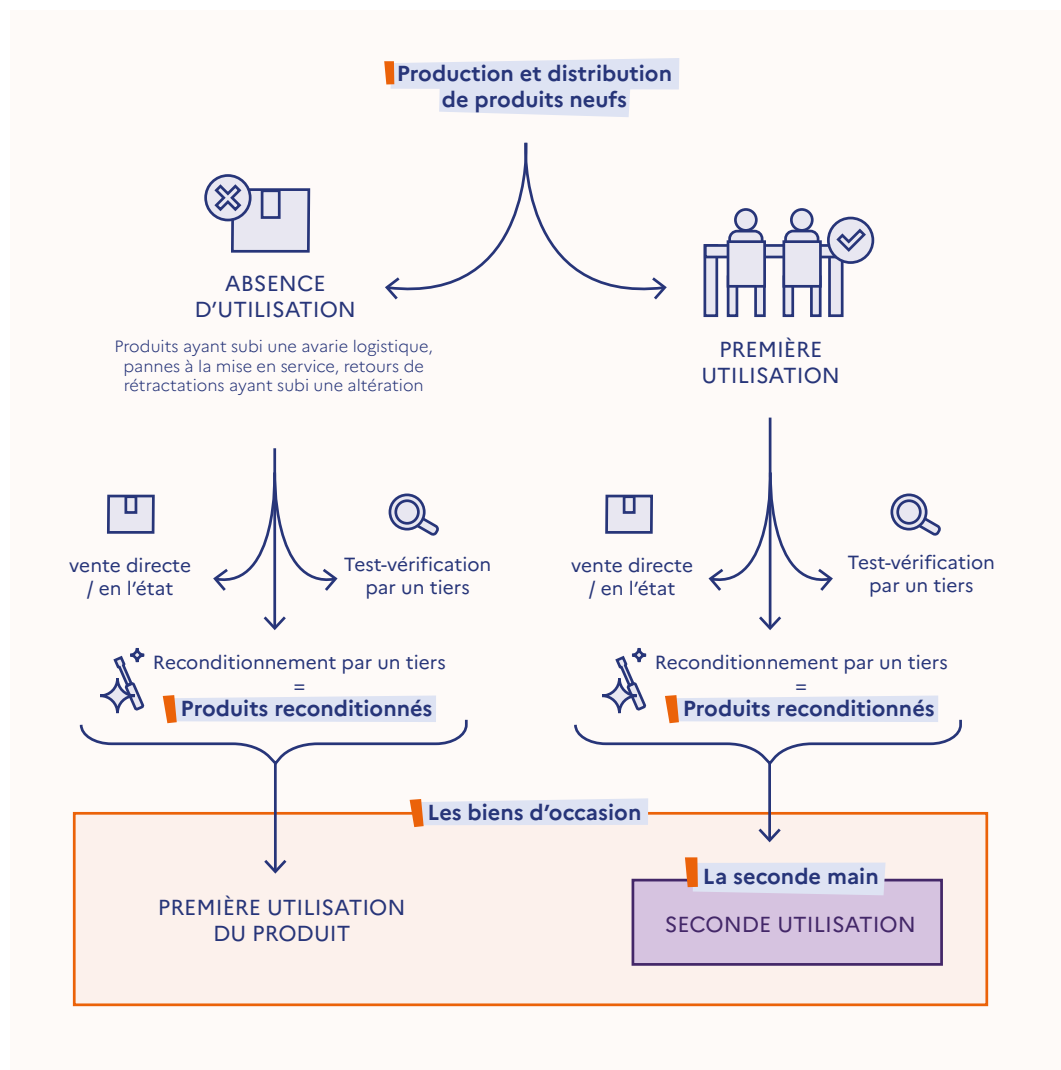


Figure 1. — Représentation simplifiée des principaux termes et cas d'usage du réemploi.



Différents termes associés au réemploi (occasion, reconditionné, seconde main, seconde vie) sont couramment utilisés par les acteurs pour désigner la remise en vente de produits non neufs, mais n'ayant pas eu de réel premier usage (modèles d'exposition, rétractations clients, avaries logistiques). Comme l'illustre la [figure précédente](#), le terme « occasion » est en effet, du strict point de vue réglementaire, applicable à des produits ayant connu des avaries logistiques dans la chaîne de distribution, en amont d'un premier usage par un utilisateur final.

Les règles de rapportage établies au niveau européen lient le réemploi et la réutilisation à un critère de premier usage et de changement de propriétaire (hormis dans le cas des emballages).

Dans le cadre de ce panorama, les notions de réemploi et de réutilisation sont utilisées pour des produits, matériaux ou emballages ayant eu un premier usage, excluant de fait les invendus. À ce titre, les retours clients dans le cadre du droit à la rétractation, considérés comme des invendus (de même que « les surplus de stock, les stocks en excès et les stocks dormants ») depuis la parution du règlement (UE) 2024/1781 sur l'écoconception des produits (dit « ESPR »), ne sont pas considérés comme du réemploi. Les définitions légales pouvant conduire à des interprétations quant à certains cas d'usage, le périmètre pris en compte est précisé filière par filière dans le [rapport détaillé](#), et peut différer selon les typologies de produits.

2.2. Approche générale

Étant donné la multiplicité des études et sources de données disponibles sur de nombreux segments du marché du réemploi et de la réutilisation (études et rapportages obligatoires des éco-organismes sur les filières REP concernées, observatoires et rapports annuels publiés par des acteurs du secteur, études de marché, baromètres et observatoires publiés par des instituts de sondage ou cabinets d'études, etc.), l'approche mise en œuvre a été basée sur une compilation des données existantes,

une analyse de leur représentativité et de leurs limites, et sur des recherches de données complémentaires et des entretiens auprès d'acteurs ciblés ou de réseaux.

Quatre indicateurs sont utilisés pour dresser l'état des lieux quantitatif et estimer le poids socio-économique du réemploi et de la réutilisation à l'échelle nationale et sont décrits dans le tableau suivant :

Indicateurs	Explications
Structures	L'étude a cherché à évaluer le nombre de structures actives sur le réemploi et la réutilisation des différentes familles de produits et emballages étudiés, en incluant les structures pour lesquelles le réemploi est une activité principale (ex. : ressourceries, friperies, reconditionneurs) et celles pour lesquelles il s'agit d'une activité secondaire (ex. : distributeurs de produits neufs ayant une offre de produits de seconde main, concessions automobiles vendant des véhicules d'occasion, etc.). Ce recensement est généralement représentatif d'un nombre d'établissements. Il n'est pas toujours possible de distinguer si les recensements exploitables correspondent à des entreprises (identifiables par leur n° SIREN) ou des établissements (identifiables par leur n° SIRET), cet indicateur présente donc un certain degré d'incertitude.
Emplois	L'étude visait également à estimer les effectifs liés aux activités de réemploi et de réutilisation, en équivalents temps plein (ETP). Ces effectifs restent à ce jour estimés de façon incomplète chez les acteurs pour lesquels il s'agit d'une activité secondaire, et de façon plus incertaine pour les plateformes numériques.
Valeur de marché	Afin d'évaluer le poids économique des marchés de la seconde main, la valeur du marché de revente des différentes catégories de produits étudiés a été estimée, cumulant les reventes de seconde main directement entre utilisateurs (particuliers et/ou professionnels) et les reventes via des professionnels du réemploi. Sur certaines filières, seul le cumul des chiffres d'affaires générés par des professionnels du réemploi a pu être estimé. La méthode d'évaluation varie selon les secteurs, en fonction des données disponibles et des possibilités de reconstitution de cette valeur lorsqu'aucune source existante ne fournissait cet indicateur.
Flux	Les flux réemployés ont été calculés, en tonnages et/ou en unités selon les possibilités, en cumulant l'ensemble des flux réemployés estimés, catégorie par catégorie. Dans certains secteurs, les flux de réemploi ont été estimés, par défaut, en relatif par rapport au marché du neuf, en l'absence de données brutes couvrant l'entièreté des canaux possibles de réemploi.

Tableau 2. — Indicateurs utilisés et clés de compréhension associées.

Ce panorama dresse un **état des lieux représentatif de l'année 2024**. Selon la disponibilité des sources, des données produites des années antérieures sont parfois mobilisées. À contrario, l'inventaire des structures de réemploi et de réutilisation est en partie construit sur des bases de données dynamiques, consultées dans le courant de l'année 2025.

Concernant les flux de produits de réemploi importés depuis l'étranger : les effectifs et chiffres d'affaires des acteurs du réemploi situés hors de France sont, autant que possible à partir des sources disponibles, exclus. Les flux importés sont estimés dans la mesure du possible pour évaluer la part qu'ils représentent sur le marché français. **Concernant les flux exportés pour réemploi à l'étranger** : l'étude a cherché à connaître les volumes de produits réemployés vendus à l'export pour évaluer la part qu'ils représentent, alimenter l'analyse des

marchés et mieux refléter la part de déchets évités en France par les activités de réemploi-réutilisation, bien que ces volumes ne soient pas comptabilisables comme réemployés au niveau national français.

Pour le détail des sources utilisées et des méthodes de consolidation des données et des indicateurs de chaque secteur, consulter le [rapport détaillé et la note méthodologique de l'étude](#).

Les évolutions constatées depuis les éditions précédentes du panorama de la seconde vie des produits sont **décrites à travers des tendances** plutôt qu'en comparant les indicateurs chiffrés, compte tenu des écarts de périmètre et de méthodologies qui existent entre les études.



3. Politiques publiques et évolutions du contexte réglementaire

Depuis la précédente édition du Panorama de la deuxième vie des produits en France réalisé en 2017, de nombreuses mesures législatives et réglementaires, françaises et européennes, ont été établies ou déployées afin de développer le réemploi comme pilier de l'économie circulaire.

Marquant un jalon important sur la période écoulée, la publication de la loi AGE⁴ et de ses textes d'application a mobilisé différents leviers pour soutenir le développement des acteurs du réemploi et accroître la demande en produits issus du réemploi. Ces dispositifs, décrits ci-après, sont encore récents dans leur mise en application, et leurs effets à long terme sur les volumes réemployés, l'équilibre économique des acteurs ou la structure du marché ne sont généralement pas mesurables à l'échelle de 2024.

Plus de transparence et de garanties sur la qualification des biens issus du réemploi

Dans le cadre de l'application de la garantie légale de conformité (d'une durée de 2 ans pour les produits neufs, d'occasion ou reconditionnés), la loi AGE⁴ a doublé, pour les biens d'oc-

casion ou reconditionnés, la durée de présomption de l'antériorité du défaut (pendant laquelle l'utilisateur n'a pas à prouver que ce défaut était présent lors de l'achat), passant de 6 mois à 12 mois.

Poursuivant un **objectif de transparence accrue sur la qualité des biens revendus**, la loi impose aux vendeurs d'informer clairement les potentiels acheteurs sur l'état du produit, les tests réalisés, les éventuelles pièces remplacées et la garantie proposée. De plus, la loi AGE⁴ a encadré de façon plus stricte l'usage du terme « reconditionné » (voir paragraphe 2.1 « Définitions »).

4. Loi de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

De façon plus spécifique, la réglementation a également évolué pour **clarifier ou renforcer le cadre applicable à certaines activités de réemploi et ainsi soutenir leur développement**. Dans le **secteur de l'automobile**, le décret n° 2016-703 relatif à l'utilisation de pièces de rechange automobiles issues de l'économie circulaire (dites « PIEC »), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, a contribué à la structuration progressive du marché du réemploi de pièces détachées dans ce secteur. De façon plus récente, la publication d'un décret daté du 17 mars 2025, définissant la « remise en bon état d'usage » (« RBEU ») des dispositifs médicaux à usage individuel, a apporté un **cadre officiel aux pratiques de réutilisation des aides techniques** et tracé la voie d'une reconnaissance de ces équipements par le système de santé dans le futur.

Des objectifs et obligations dans le cadre des filières REP

Les filières REP se sont progressivement vu attribuer des objectifs et obligations de moyens en matière de réemploi et de réutilisation, à partir de 2022. **En 2024, 10 filières REP en vigueur sont concernées, et des dispositions sont prévues pour 3 autres filières REP** (représentées dans le tableau suivant).

Des objectifs quantitatifs échelonnés dans le temps ont été fixés aux éco-organismes et systèmes individuels agréés. Les modalités précises de calcul peuvent différer et sont précisées dans les cahiers des charges d'agrément de chaque filière ainsi que dans les guides de comptabilisation établis par l'ADEME⁵.

Les éco-organismes peuvent (ou doivent, selon les filières) verser des **soutiens financiers** à des acteurs — relevant spécifiquement de l'ESS ou non — afin de contribuer au développement du réemploi et de la réutilisation en tant que levier de prévention des déchets. Plus spécifiquement, pour **six filières REP de produits** (ABJ, ASL, EEE, Jouets, EA, TLC), des **fonds dédiés** au financement du réemploi et de la réutilisation ont été instaurés et sont **destinés exclusivement à des structures appartenant à l'économie sociale et solidaire** (ESS). La filière REP des emballages est également concernée par une obligation de moyens financiers, sous la forme d'une enveloppe de minimum 5 % des écocontributions à dédier au développement de solutions de réemploi et de réutilisation, et de soutiens complémentaires à des opérations spécifiques (reprise, lavage, collecte et massification, traçabilité).

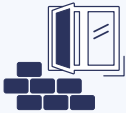
Articles de bricolage et de jardin (ABJ) 	Articles de sport et de loisirs (ASL) 	Équipements électriques et électroniques (EEE) 	Jouets 	Éléments d'ameublement (EA) 	Textiles, linge de maison et chaussures (TLC) 
Véhicules (VEH) 	Pneumatiques 	Produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) 	Emballages⁶ 	Bateaux de plaisance et de sport (BPS)⁶ 	Batteries⁶ 

Tableau 3. — Filières REP concernées par des objectifs de réemploi-réutilisation (en vigueur en 2024 ou à venir à partir de 2025).

5. Trois guides de comptabilisation publiés par l'ADEME en 2023 et 2024 portant respectivement sur le réemploi des emballages ; le réemploi-réutilisation des produits et matériaux de construction du bâtiment ; le réemploi-réutilisation des produits de 6 filières REP de produits ménagers et biens détenus par des professionnels (EEE, EA, TLC, ASL, ABJ, Jouets). Disponibles sur le site <https://librairie.ademe.fr/>

6. Une filière REP des Emballages professionnels (Emballages de la restauration [ER] et Emballages industriels et commerciaux [EIC], en complément de la filière REP des Emballages ménagers) est progressivement lancée à partir de 2025 (ER uniquement en 2025) ; une filière REP Batteries (en remplacement de la filière Piles et accumulateurs) européenne est également lancée en 2025, en intégrant des dispositions en matière de réemploi ; la filière REP des Bateaux est également concernée à partir de 2025.

En 2024, les **montants des soutiens versés (ou engagés) par les éco-organismes aux acteurs du réemploi ont dépassé 67 millions d'euros, dont 35,5 millions d'euros dans le cadre des fonds réemploi réservés à l'ESS**. Associés à ces soutiens, des processus de référencement des structures de réemploi et des exigences de rapportage donnent lieu à une nouvelle **traçabilité des flux réemployés** (ou préparés en vue du réemploi ou de la réutilisation).

Les éco-organismes ont également des obligations d'élaboration et de suivi de **plans d'actions** de développement du réemploi, de réalisation d'**études** (dont plusieurs ont été réalisées en 2024 et ont alimenté ce panorama), d'organisation de **campagnes d'information et de sensibilisation, d'orientation des flux** vers le réemploi, de **prises en relation** entre acteurs ou encore de **modulations** des écocontributions.

La commande publique mobilisée pour soutenir l'achat de biens issus du réemploi

L'article 58 de la loi AGECE prévoit que « les biens acquis annuellement par les services de l'État ainsi que par les collectivités territoriales et leurs groupements sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit ».

Plusieurs textes réglementaires ont accompagné la mise en œuvre de cette disposition législative :

- Un premier décret d'application n° 2021-254, abrogé et remplacé en 2024 par un nouveau texte précisant le périmètre et les modalités de cette obligation (décret n° 2024-134 du 21 février 2024) ;
- Deux arrêtés du 29 février 2024 qui précisent la liste des produits concernés et établissent une grille de valeurs forfaitaires permettant de comptabiliser les biens issus de dons⁷.

Tous les acheteurs de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements intercommunaux sont concernés. Les taux minimaux sont établis de façon différenciée pour chaque catégorie de produits concernée par cette obligation, avec une progressivité entre 2024 et 2030.

L'article 60 de la loi AGECE concerne quant à lui les achats de pneumatiques rechapés : « dans un souci de préservation des ressources naturelles, les achats de pneumatiques effectués par l'État, les collectivités territoriales et leurs opérateurs portent sur des pneumatiques rechapés, sauf si une première consultation s'est révélée infructueuse » (article L. 2172-6 du Code de la commande publique).

Pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de ces obligations, différents **services et outils ont été développés et mis à la disposition des acheteurs publics**, pour tenir compte des recommandations issues du premier rapport d'évaluation réalisé par le Commissariat général au développement durable (CGDD) et remis au Parlement en 2023. (Pour le détail des services et outils, consulter le rapport détaillé de l'étude, paragraphe 2.3.2)

Une place pour le réemploi dans le service public de gestion des déchets

Les collectivités territoriales compétentes en matière de prévention et de gestion des déchets se sont vues missionnées par la loi AGECE (article 57) pour faciliter l'activité des structures de réemploi de l'ESS en leur permettant d'accéder à des gisements d'objets et matériaux réemployables. Ainsi, l'article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales prévoit désormais que « **les déchetteries [communales] sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés** ».

Le déploiement de ce dispositif est progressif : 59 % des déchetteries disposaient d'une zone de réemploi (permanente ou ponctuelle) en 2023⁸. Ces zones de réemploi semblent jouer un rôle de **sensibilisation des usagers à la réduction des déchets, et de valorisation de partenaires de l'ESS** auprès de nouveaux publics⁹.

En 2024, les flux collectés et réemployés par ce biais restent faibles au regard des flux collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), et comme canal d'approvisionnement des acteurs de réemploi de l'ESS¹⁰.

7. Les biens acquis via le site des dons mobiliers de l'État (plateforme dons.encheres-domaine.gouv.fr/) peuvent être comptabilisés.

8. Source : enquête Collecte réalisée par l'ADEME (données 2023), sur la collecte des déchets réalisée par le SPGD — panel représentant 60 % du parc de déchetteries en France.

9. Source : Cercle national du recyclage (CNR, 2024).

10. Moins de 4 % des volumes collectés en 2024 par les acteurs de l'ESS sur les produits des filières REP ABJ, ASL, Jouets, EA et EEE provenaient de zones de réemploi d'après les données déclarées par les éco-organismes en 2025 et consolidées par l'ORR ; les volumes détournés via les zones de réemploi représentaient généralement moins de 0,5 % par rapport aux volumes de déchets collectés en déchetterie, selon les retours d'expérience quantitatifs compilés dans le cadre d'un guide du Cercle national du recyclage (CNR, 2024) sur un panel varié de collectivités.

Une implication renforcée des collectivités territoriales

En complément des soutiens de l'État, portés notamment par l'ADEME¹¹, les collectivités territoriales ont une implication croissante dans la mobilisation de leviers de développement des filières de réemploi-réutilisation.

Les autorités régionales sont, depuis la loi NOTRe de 2015¹², dotées de la compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets, et d'élaboration de plans d'actions en matière d'économie circulaire. Les différents plans, officiellement adoptés entre 2017 et 2020, ont posé les orientations et moyens à mettre en œuvre dans chaque région, en fonction des situations territoriales préexistantes.

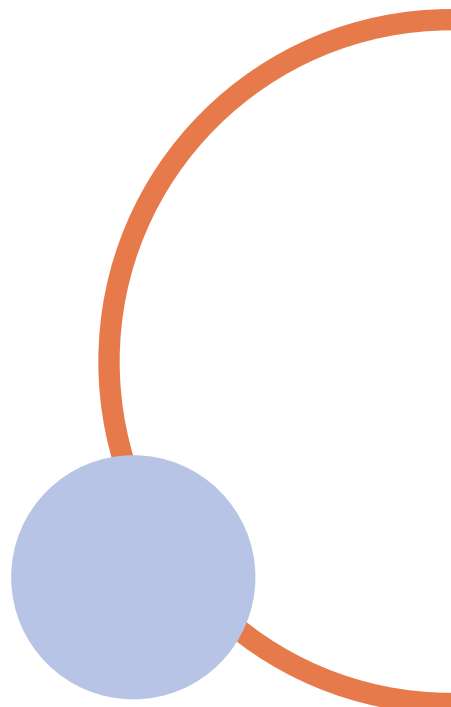
Les **conseils régionaux mobilisent désormais leurs différentes compétences pour faire connaître, émerger, développer, soutenir et suivre les initiatives des acteurs locaux**. Les politiques régionales permettent ainsi de **structurer et de faire vivre les écosystèmes d'acteurs** du réemploi et de la réutilisation. On peut estimer que chaque région a consacré de plusieurs **centaines de milliers à plusieurs millions d'euros pour soutenir le réemploi** en 2024.¹³

Les **collectivités locales s'engagent également** sur le soutien à la création (voire sur la création) de structures dédiées au réemploi-réutilisation à l'échelle de leur territoire, notamment de l'ESS. Des initiatives se multiplient, visant généralement à lever des difficultés d'**accès au foncier** pour des acteurs du réemploi, **améliorer la visibilité et l'image de ces structures, ou encore faciliter la mutualisation et l'établissement de coopérations** locales entre acteurs.¹³

11. Plus de 80 millions d'euros d'aides financières pour soutenir le réemploi des produits et des emballages entre 2014 et 2024, voir rapport détaillé.

12. Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

13. Pour plus de détails et des exemples de l'implication des collectivités territoriales, voir le rapport détaillé.





4. État des lieux et évolutions des filières de réemploi-réutilisation

4.1. État des lieux des filières de réemploi-réutilisation en France

L'ensemble des données compilées au travers de ce panorama a permis d'établir les indicateurs socio-économiques présentés dans les tableaux ci-après sur l'ensemble des marchés de réemploi étudiés. **Les indicateurs présentés ici sont des estimations et doivent être considérés comme des ordres de grandeur, à utiliser avec prudence.**

Le nombre d'établissements recensés comme actifs sur les filières de réemploi a été différencié selon que le réemploi constitue pour eux une activité principale (ex. : ressourceries-recycleries, reconditionneurs, dépôts-ventes, brocanteurs professionnels) ou secondaire (ex. : fabricants ou distributeurs de produits neufs ayant une offre de produits de seconde main, concessions automobiles ayant des véhicules d'occasion dans leur parc...). Les acteurs 100 % en ligne (plateformes numériques et commerces en ligne) ont été recensés séparément des structures physiques. Les emplois présentés en équivalent

temps plein (ETP) incluent les emplois salariés (CDI, CDD) et les emplois en insertion, mais ne comptabilisent pas les bénévoles, dont le rôle est très important chez les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). Pour une partie des secteurs, l'état des connaissances n'a pas permis d'estimer un nombre d'emplois dédiés au réemploi chez les acteurs pour lesquels il s'agit d'une activité secondaire. Pour les secteurs des produits de grande consommation et de l'automobile, la valeur du marché inclut les transactions CtoC.

Secteurs	Nombre d'établissements physiques de RR		Nombre d'acteurs en ligne	Emplois (ETP)	Marché (millions d'€)	Volumes réemployés	
	Activité principale	Activité secondaire				Milliers de tonnes	Millions d'unités
Emballages ¹⁴	292		–	6 000 à 9 000	1 300 à 2 600 millions	> 9 000	> 2 700
Produits de grande consommation et biens d'équipement	~ 13 000 (dont ~ 2 600 ESS)	5 250	225	75 600 (dont ~ 43 000 ESS)	7 500 millions	> 1 500	> 400
Produits et matériaux de construction du bâtiment ¹⁵	335	50	10	1 650	12,5 millions	> 240	–
Automobile ¹⁶	750	39 000	25	83 500	91 700 millions	220	27
Bateaux de plaisance et de sport ¹⁷	450	1 800	10	2 800	295 millions	NC	0,07

Tableau 4. — Synthèse des indicateurs de flux et socio-économiques du réemploi en 2024, par grands secteurs.

À noter : les indicateurs de l'état et des tendances des marchés du réemploi-réutilisation sont présentés dans les chapitres suivants d'analyses sectorielles.

Une hétérogénéité notable de maturité et de structuration des filières de réemploi-réutilisation existe entre les secteurs et au sein des secteurs

Concernant les **écosystèmes** de structures recensées :

- Les filières de la seconde main des **produits de grande consommation** (électroménager, textiles, livres, jouets, etc.) sont structurées majoritairement autour **d'acteurs « spécialisés » sur le réemploi** (économie sociale et solidaire, dépôts-vente, brocante, etc.);
- Dans les secteurs des **équipements à durée de vie longue ou à destination de professionnels** (véhicules, batteries automobiles ou industrielles, bateaux, machines thermiques, panneaux solaires), les activités de réemploi sont davantage intégrées dans une continuité entre vente de produits neufs, entretien, réparation, et allongement de la durée de vie au sens large. Cela se traduit par une **majorité d'établissements pour lesquels l'activité de réemploi est secondaire, voire marginale** (N. B. : la comptabilisation des structures, des effectifs et chiffres d'affaires liés au réemploi est alors plus complexe et présente plus d'incertitudes).

14. Le nombre d'acteurs ne couvre que les acteurs pour lesquels l'emballage est une activité principale et dont le réemploi peut être l'activité principale ou une activité secondaire. Les données d'emplois et de valeur de marché du réemploi des emballages présentent des incertitudes importantes, ce qui nous conduit à les présenter sous forme de fourchettes.

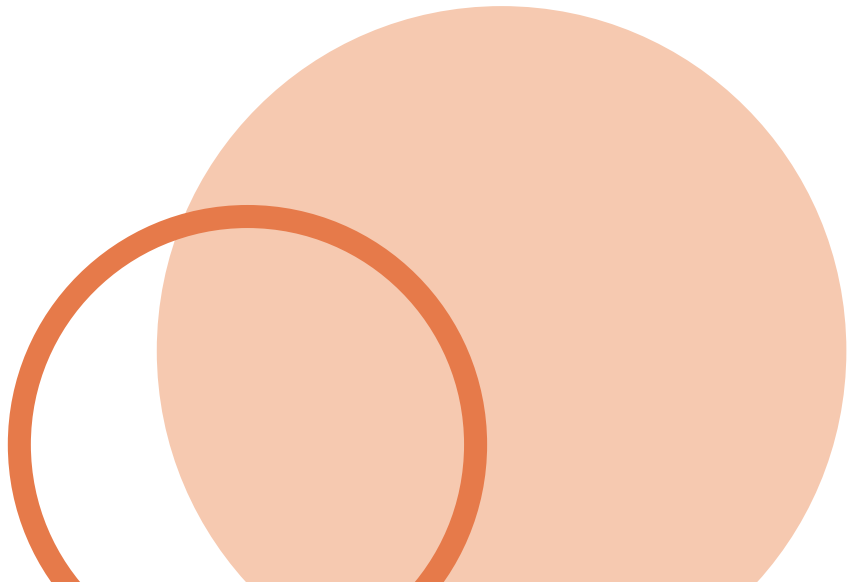
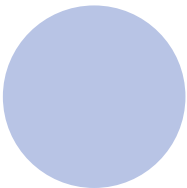
15. Dans le cas des produits et matériaux de construction du bâtiment, seuls les chiffres d'affaires (CA) liés aux circuits de réemploi via des revendeurs de produits et matériaux de réemploi ont pu être quantifiés (voir détails dans le chapitre correspondant).

16. Les tonnages réemployés consolidés du secteur automobile ne couvrent que les pièces détachées, batteries et pneumatiques (la masse totale des véhicules revendus en seconde main étant inconnue). Le nombre d'unités réemployées couvre les pièces détachées, les véhicules et les pneumatiques (le nombre de batteries étant inconnu).

17. Montants estimés de CA des professionnels uniquement, hors transactions directes entre particuliers.

Plusieurs facteurs pouvant expliquer l'hétérogénéité des filières de réemploi des produits sont identifiés :

1. **Le prix (très) élevé à l'achat neuf et la probabilité que la durée de vie totale du bien soit nettement supérieure à la durée d'usage** par un utilisateur sont des facteurs pouvant expliquer la prédominance du marché de seconde main (ex. : véhicules, bateaux).
2. **Le déclin du marché du neuf** peut également conduire à une forte part de marché de la seconde main (ex. : ABJ thermiques). Un tel déclin peut intervenir par un ralentissement général du marché ou par une conversion vers d'autres types de produits (ex. : électrification des ABJ motorisés, dématérialisation des jeux vidéo).
3. **La disponibilité de gisements importants de produits usagés de qualité favorise le développement d'une offre de reconditionné.** Notamment, le développement des contrats de crédit-bail et de location longue durée pour l'acquisition de produits, à des particuliers ou sous forme de flottes pour des entreprises, concerne différents secteurs (ex. : voitures, VAE, smartphones, engins de motoculture) dans lesquels des gisements importants d'appareils généralement récents, facilement massifiables, alimentent le marché du réemploi.
4. **La forte disponibilité d'articles neufs soldés ou vendus à bas prix** peut fortement concurrencer le réemploi et limiter le développement d'acteurs spécialisés qui peinent à rentabiliser leurs activités (ex. : textiles, jouets, pneus).
5. **L'existence d'obstacles réglementaires, assurantiel ou de normes de sécurité, peut limiter le développement d'acteurs du réemploi** (ex. : matériaux de construction, équipements de protection individuelle, mobilier destiné à des établissements recevant du public, matériel de puériculture).
6. **L'absence de (ou la faible) structuration des activités** de collecte, de tri/diagnostic et de préparation au réemploi est un facteur limitant le marché du réemploi. C'est le cas notamment pour les emballages ménagers (à date) et pour des produits récents ou pour lesquels la majorité des volumes mis sur le marché ne sont pas encore arrivés en fin de vie, comme les batteries portables ou les panneaux photovoltaïques.
7. **Des pratiques d'usage** qui exploitent au maximum la durée de vie des produits (par diverses formes de réparation, remise à niveau) peuvent réduire la réemployabilité des produits collectés, dont la valeur (d'usage et marchande) est devenue très faible. Ceci concerne notamment certains équipements électriques à usage professionnel.



4.2. Évolutions générales des filières de réemploi-réutilisation

Une hybridation croissante des modèles autour du réemploi

Dans plusieurs secteurs et en particulier celui des produits de grande consommation, on constate ces dernières années une **dynamique d'hybridation des modèles d'affaires**, qui s'opère à différents niveaux (cf. ci-après). Cette tendance répond notamment à l'**enjeu, pour les acteurs spécialisés du réemploi, de trouver un modèle économique viable et pérenne**, et peut avoir différentes motivations selon les acteurs concernés.

De nouveaux entrants se positionnent, en testant différents modèles

- Lancement de **marketplaces de seconde main**, tests et croisements de différents modèles économiques (CtoC, BtoC, CtoBtoC).
- Développement de **partenariats entre acteurs du neuf avec des acteurs spécialisés sur la seconde main** (spécialistes de l'achat-revente, réparateurs/reconditionneurs, marketplaces, fournisseurs de solutions technologiques) pour le sourcing, la remise en état, la revente.

Des acteurs se diversifient sur le réemploi grâce à des synergies avec leur cœur de métier

- Développement d'offres de seconde main adossées à une **activité initiale de distribution de produits neufs, d'entretien, de réparation** et de prestation de service (ex. : ASL, EEE, pneus, batteries).
- Développement d'activités de réemploi adossées à **d'autres activités de prestation de service** (ex. : entretien d'espaces verts, gestion de parcs d'EEE Pro), de **collecte et de traitement de déchets** (ex. : démantèlement pour récupération de PIEC).

Des acteurs historiques du réemploi combinent différentes activités, canaux de sourcing et de vente

- Revente de **produits de différentes qualités et provenances**, générant une offre hybride combinant produits hors d'usage issus de dons, reprise en magasins, collecte à domicile, points de collecte publics (souvent majoritaires), produits usagés issus de location longue durée, invendus provenant de magasins ou de soldeurs (cas fréquent, quoique généralement secondaire), et/ou neuf (cas minoritaire).
- **Combinaison d'activités** de réemploi réalisées en propre avec des activités de réparation ou d'assemblage en sous-traitance (EEE notamment).
- Utilisation de **différents canaux de vente, physiques et en ligne**, via des plateformes préexistantes (ex. : Leboncoin) ou nouvellement créées (Label Emmaüs, sites développés en propre).
- Développement de **services physiques** (livraison, points de retrait) par des **acteurs digitaux**, en propre ou en partenariat avec des acteurs physiques de la logistique ou de la vente.

Des enjeux accrus sur la qualification et les garanties apportées sur les produits de réemploi

De récentes études consommateurs montrent combien la **perception d'une moindre qualité des produits issus du réemploi constitue l'un des principaux freins à l'achat de ces produits** : la crainte que la qualité ou l'état des produits de réemploi ne soient pas à la hauteur, l'absence de garantie ou de service après-vente, l'impossibilité de retour ou d'échange en cas de problème ainsi que le manque de confiance dans la propreté ou l'hygiène des produits se retrouvent dans le top 4 des freins exprimés par les personnes interrogées (de 33 % à 55 % des causes exprimées), devant la préférence d'achat de produits neufs ou la difficulté à trouver les produits attendus (24 %)¹⁸.

De plus, les enjeux de sécurité peuvent devenir limitants pour le réemploi de certains produits et/ou dans certains contextes d'utilisation : utilisation dans des établissements recevant du public, potentiel intrinsèque de dangerosité (risque électrique, présence de batteries ou de substances dangereuses), exposition d'utilisateurs à des risques pour leur santé (emballages alimentaires, véhicules, jouets), rôle de protection (équipements de protection individuelle de sport tels que casques, sangles, harnais, cordes, etc.), durée de vie longue (produits du bâtiment soumis à la garantie décennale).

Les attentes des utilisateurs et les réglementations applicables en matière de sécurité et de garantie ont ainsi amené les acteurs de l'offre de produits de réemploi **à développer des référentiels qualité, des certifications et des labels, des systèmes de qualification des compétences des intervenants, ou encore à investir pour développer des processus industrialisés** permettant une meilleure maîtrise de la traçabilité et des opérations (ex. : label RecQ de reconditionnement d'EEE, ReQPR dans le bâtiment). Parallèlement aux activités opérationnelles qui constituent le cœur de métier des acteurs du réemploi, **se sont aussi développées d'autres activités et métiers concourant à l'amélioration de la confiance des consommateurs et acteurs professionnels dans les produits issus du réemploi** (se rapprochant en cela des outils et pratiques du neuf) : qualitiiciens, formateurs, certificateurs, assureurs.

Le développement de ces différents dispositifs autour de la sécurité, de la qualité des produits réemployés et des garanties apportées vise notamment à répondre aux attentes et inquiétudes des consommateurs et acheteurs et à démocratiser le réemploi auprès de nouveaux acquéreurs qui restent attachés aux **mêmes exigences que sur les produits neufs**. Toutefois, cette tendance peut avoir plusieurs corollaires :

- **Entraîner une augmentation des coûts opérationnels** et du risque financier en cas de défauts (responsabilité juridique des acteurs engagée);
- **Limiter quantitativement le réemploi de certains produits** ou matériaux (adoption de critères de sélection plus stricts, mise à l'écart de produits potentiellement réemployables à cause du risque financier et juridique);
- **Augmenter la concurrence** dans l'accès aux gisements les plus attractifs;
- **Contribuer à reconfigurer le positionnement des acteurs**, certains acteurs pouvant davantage capitaliser sur leur image de marque, leur savoir-faire lié à des activités historiques de fabrication, d'entretien et de réparation, ou sur leur positionnement sur des produits à plus forte valeur ajoutée;

18. Observatoire du marché de la seconde main, IFOP-Vertone, 2025; Étude sur la seconde main — enquête auprès des Français, Viaivoice, 2025.

Des écarts entre la hausse du marché du réemploi et les bénéfices environnementaux attendus

Si l'on observe une croissance globale du marché de la seconde main, en volumes et en valeur, ceci ne se traduit pas mécaniquement en une moindre consommation de ressources et en une réduction des déchets générés localement.

Les pratiques de consommation de seconde main ne ralentissent pas nécessairement l'achat de produits neufs

- Le développement de certains marchés de reconditionnement est favorisé par les innovations technologiques régulières contribuant à des fréquences de renouvellement rapides, à des pratiques de consommation avec des durées d'usage nettement inférieures à la durée de vie moyenne des produits.
- Certains acteurs se positionnent sur le rachat de produits usagés auprès des clients, en offrant comme contrepartie financière des bons d'achat ou cartes cadeaux, soutenant par ailleurs certaines pratiques d'achats de produits neufs.
- Substitution partielle et effet rebond : des études montrent que le réemploi n'est que partiellement une solution de substitution sur certaines catégories de produits, et que les pratiques de réemploi CtoC induisent parfois une surconsommation (textiles notamment).

Une hausse des achats dits « de seconde main » qui masque différentes réalités

- La croissance d'offres présentées de seconde main provient en partie d'acteurs du neuf qui se lancent sur le marché en commençant par la remise en vente de produits n'ayant pas eu de réelle première vie (invendus, modèles d'exposition, retours issus de rétractation).
- Une part significative des structures historiques du réemploi s'approvisionne également à partir de ces mêmes flux, leur permettant d'améliorer leur offre et contribuant à l'équilibre économique de l'activité de réemploi.

L'impact local du réemploi varie selon les flux et les modèles

- Sur certains secteurs, une part significative de l'offre vendue en France provient d'imports (UE et hors UE), et ne réduit donc pas pour autant les volumes de déchets générés en France.
- Sur certains secteurs, une part significative des flux est envoyée pour réemploi à l'export, et ne se substitue donc pas localement à des achats de produits neufs.



5. Analyses sectorielles

Les paragraphes ci-après d'analyse des cinq secteurs étudiés ont été rédigés à partir de 17 cartographies sectorielles du rapport détaillé. Chacune des 17 cartographies du rapport détaillé (parties 5 à 9) décrit plus précisément (10 à 20 pages selon les produits) : les chaînes de valeur, les quantifications des marchés et leurs évolutions, les dynamiques et politiques sectorielles ainsi que les sources d'informations utilisées pour les établir. Pour le secteur des produits de grande consommation et biens d'équipement et le secteur automobile, une analyse agrégée de plusieurs cartographies sectorielles est présentée ci-après, et complétée par des fiches synthétiques par sous-secteur.

5.1. Emballages

Le réemploi des emballages fait appel à des définitions spécifiques, associées aux objectifs réglementaires issus de la loi AGEC et précisées dans le décret n° 2022-507 du 8 avril 2022, dit « décret réemploi », relatif à la proportion minimale d'emballages réemployés à mettre sur le marché annuellement.

Contrairement aux autres filières couvertes dans ce panorama, le réemploi est appréhendé comme une alternative ou une substitution à l'usage unique, contribuant ainsi, par exemple, à l'objectif de réduction de la mise en marché des

emballages en plastique à usage unique, issu de la loi AGEC et précisé dans le décret n° 2021-517 du 29 avril 2021¹⁹ dit « décret 3R ».

Compte tenu de l'objectif prioritaire du panorama, cette étude se focalise sur le réemploi effectué par ou pour le compte des producteurs/distributeurs, ainsi que sur les opérations de vente en vrac. À ce titre, sont notamment exclus de l'analyse le réemploi des sacs de caisse ainsi que les dispositifs de recharge.

19. FRANCE. Décret no 2021-517 du 29 avril 2021 relatif aux objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi, et de recyclage des emballages en plastique à usage unique pour la période 2021-2025. Journal officiel de la République française, no 0102, 30 avril 2021, texte no 6. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043458675>

5.1.1. Écosystème du réemploi et de la réutilisation

Le développement du réemploi des emballages repose sur l'implication des acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur des produits : metteurs en marché, distributeurs et consommateurs s'appuient sur des « apporteurs de solutions » (voir tableau ci-après). Un même acteur peut endosser un ou plusieurs rôles.

Le réemploi par le producteur consiste en la mise à disposition du consommateur du produit préemballé dans un emballage réemployable. Le consommateur retourne l'emballage vide (sur le lieu de vente ou un autre point de collecte). Il est ensuite collecté, contrôlé, lavé, puis remis en circulation (voir figure ci-dessous).

Dans le cas des emballages ménagers, on distingue deux grands modes de réemploi : le réemploi, par ou pour le compte du producteur, d'un produit préemballé d'une part, et la vente en vrac d'autre part.

La vente en vrac consiste en la mise à disposition du consommateur de produits sans emballage, sur le point de vente. Le consommateur remplit alors son propre contenant ou un contenant réemployable mis à disposition sur le point de vente.

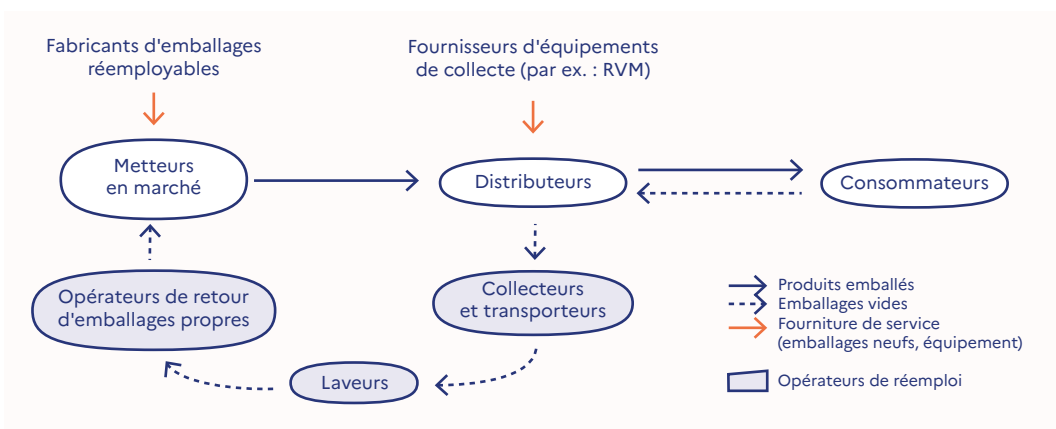


Figure 2. — Schéma simplifié du réemploi d'emballages ménagers par le producteur.

Dans le secteur professionnel, différents circuits de réemploi coexistent :

Le réemploi direct (sans intermédiaire) entre fournisseurs et clients :

- « navette » entre un fournisseur et un client (cas A de la figure ci-contre);
- Entre trois entreprises ou plus, en boucle ouverte ou fermée (cas C);

Le réemploi par l'intermédiaire d'opérateurs de réemploi (cas B).

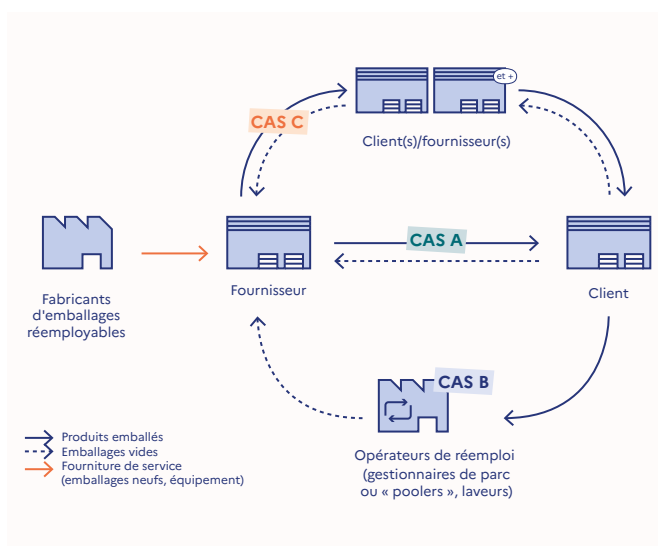


Figure 3. — Schéma simplifié des circuits de réemploi d'emballages professionnels.

Types d'acteurs	Activité	Détails
Fabricants d'emballages	Fabrication d'emballages réemployables	Dans le secteur professionnel, les gammes d'emballages réemployables sont diversifiées : fûts en acier, caisses-palettes, palettes en bois, caisses en plastique et en papier-carton, etc. Dans le secteur ménager, l'essentiel des emballages réemployables sont des bouteilles en verre à destination du marché Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR), des bouteilles de gaz et cartouches CO₂ pour machines à eau pétillante. Certains éléments d'emballage doivent être adaptés pour permettre le réemploi. Par exemple : • Pour les emballages à destination des ménages, des étiquettes enlevables, permettant de répondre aux exigences réglementaires d'information et de traçabilité tout en facilitant le réemploi de l'emballage après utilisation ; • Pour le réemploi des emballages de transport, l'adaptation des éléments d'emballage tels que les sangles, films et intercalaires est nécessaire.
Opérateurs de réemploi	Gestion de parc d'emballages réemployés, lavage, inspection, tri, collecte, logistique	Les opérateurs de réemploi regroupent une grande diversité d'acteurs de toutes tailles, certains spécialisés dans un type d'emballage, d'autres plus généralistes. Les acteurs multiservices, opérant plusieurs opérations, semblent assez nombreux. C'est par exemple le cas des « poolers »²⁰ opérant sur certaines catégories d'emballages professionnels, qui opèrent la logistique, le suivi, le tri et la remise en état de parcs d'emballages réemployés. Certains types d'emballages professionnels bénéficient d'un réseau d'opérateurs de réemploi riche et mature (palettes en bois, caisses en plastique, fûts en plastique, GRV [grands récipients pour vrac]). Certains fabricants d'emballages professionnels proposent eux-mêmes des services de réemploi (par exemple sur les GRV). D'après le baromètre de Réseau Vrac et Réemploi (2024), 80 % des opérateurs de réemploi sur le secteur ménager existent depuis moins de 5 ans. Tout ou partie des opérations peuvent être réalisées par des acteurs pour qui le réemploi n'est pas l'activité principale : conditionneurs (lignes de tri et de lavage), grossistes (logistique inverse), etc.
Activités support au réemploi	Fourniture d'équipements pour le vrac	De l'équipement « classique » pour la distribution de produits secs en quantités choisies par le consommateur, fontaines à liquide, jusqu'à des équipements permettant la distribution de produits frais liquides ou semi-liquides (en cours d'expérimentation), avec des enjeux de sécurité et d'hygiène. D'après le baromètre de Réseau Vrac et Réemploi (2024), ces acteurs estiment avoir installé plus de 30 000 équipements depuis 2011.
	Fourniture d'équipements de collecte	Mobilier de collecte et de déconsignation automatique des emballages (Reverse vending machine, RVM), douchettes-scan pour déconsignation. Les RVM semblent encore assez peu déployées en France (la plupart des RVM sont dédiées à la collecte pour le recyclage). Le déploiement d'expérimentations, portées par les éco-organismes, devrait accélérer le développement du réemploi : dispositif « ReUse » de CITEO (à terme : 750 magasins dans 4 régions), dispositif « En route pour le réemploi » de Léko (animation de 500 points de vente et de collecte).
	Fourniture d'outils de traçabilité	Dispositifs de suivi par QR Code, RFID, systèmes de pesée, outils de suivi et de comptabilité (par exemple pour la gestion des consignes en caisse).

Tableau 5. — Activités des différentes typologies d'acteurs du réemploi des emballages.

20. On appelle communément « pooler » un gestionnaire de parc d'emballages réemployés.

5.1.2. Indicateurs quantitatifs

Indicateurs quantitatifs sur le réemploi des emballages ménagers et professionnels

**292 acteurs
du réemploi**

dont 230 fabricants,
120 fournisseurs de services
de réemploi (dont 58 centres
de lavage)

Un effectif²¹ de **6 000
à 9 000 ETP**

Une valeur du marché²¹ de
**1,3 à 2,6
milliards d'euros.**

Des flux réemployés de
**2,7 milliards
d'unités**, soit plus
de 9 millions de tonnes.

Une part du marché de
0,6 % pour les emballages
ménagers et de 3,5 % pour les
emballages professionnels.

En 2023, on estime qu'environ **152 millions d'emballages réemployables neufs ont été mis sur le marché, et 2,7 milliards d'emballages ont été réemployés.**²² Parmi ces volumes, environ 60 % des unités (mais 90 % des tonnages) sont des emballages professionnels en plastique, acier et bois. Les 40 % d'unités restantes (10 % des tonnages) sont des bouteilles en verre (dont plus de la moitié destinées au secteur CHR).

5.1.3. Dynamique sectorielle

Le suivi du réemploi des emballages se met progressivement en place, notamment depuis les premiers objectifs annoncés en 2021 et le début de la transmission des déclarations de réemploi à l'ADEME, à partir de 2023. La mise en place récente de ce suivi ne permet pas à ce jour d'observer les évolutions de manière quantitative, mais de nombreux axes de travail et initiatives individuelles et collectives voient le jour, mettant en lumière le dynamisme du secteur.

Emballages ménagers : des volumes encore à la marge (hors bouteilles destinées au secteur CHR), mais de nombreuses initiatives portées par les objectifs réglementaires, les soutiens des éco-organismes et des pouvoirs publics

La loi AGEC et ses textes d'application ont introduit un certain nombre d'objectifs et d'obligations associés au réemploi et au vrac. Outre les objectifs

21. Les estimations d'effectifs et de chiffres d'affaires présentées ci-dessus présentent une incertitude importante. Elles portent sur les opérations de réemploi réalisées par des tiers ; les indicateurs associés aux activités de réemploi réalisées de façon internalisée, à la fabrication d'emballages réemployables et aux activités support n'ont pas pu être estimés. Ces estimations couvrent partiellement les différents matériaux, soit du fait de l'absence de données de flux, soit par manque de retours sur les indicateurs socio-économiques (chiffres non connus sur les emballages en aluminium, papier-carton). Enfin, elles reposent, pour chaque matériau, sur les données d'un panel réduit d'acteurs (exclusion de données incomplètes ou non représentatives).

22. Source : rapport « Valorisation des emballages en France », publié chaque année par l'ADEME, et dont la dernière version disponible à la date de l'étude porte sur les données 2023.

quantitatifs et les obligations de suivi associées, que vient compléter le nouveau règlement européen sur les emballages (« PPWR »), on peut noter :

- Les initiatives développées ou soutenues par les éco-organismes pouvant prendre la forme de soutiens au développement de solutions accordés via des appels à projets, de soutiens au fonctionnement des opérateurs de réemploi, ou encore de coordination d'expérimentations collectives à l'échelle de certaines régions, de définition de standards d'emballages réemployables. Les éco-organismes doivent consacrer chaque année au moins 5 % du montant des contributions qu'ils perçoivent au développement de solutions de réemploi.
- La réalisation de feuilles de route sectorielles, introduites dans la Stratégie 3R et co-financées par l'ADEME, pour lesquelles 24 fédérations professionnelles ont établi des plans d'action pour développer notamment le réemploi dans leur secteur. Suite à cette première vague en 2023, 7 fédérations ont bénéficié de l'accompagnement en 2025, avec un périmètre élargi à l'ensemble des matériaux d'emballages (et pas uniquement les plastiques) pour les solutions de réemploi.

Les bouteilles de boissons en verre utilisées dans le secteur CHR constituent une spécificité parmi les emballages comptabilisés comme ménagers, avec un recours déjà important au réemploi.

Emballages professionnels : des pratiques à préserver et à consolider, pouvant encore davantage se généraliser

Même si le suivi est encore balbutiant, il ne fait aucun doute que le réemploi des emballages est beaucoup plus développé dans le secteur professionnel. La mise en place récente de la REP sur les emballages de la restauration, qui devrait être élargie en 2026 à l'ensemble des emballages professionnels, est globalement appréhendée par les acteurs comme une opportunité, dans la mesure où elle permettra d'améliorer la connaissance du réemploi des emballages professionnels, à travers un suivi quantitatif plus complet. Elle introduit par ailleurs des mesures d'accompagnement par les éco-organismes similaires à celles existantes pour les emballages ménagers.

5.2. Produits de grande consommation et biens d'équipement

5.2.1. Écosystème du réemploi et de la réutilisation

À l'image de la cartographie de l'écosystème du réemploi des produits textiles présentée ci-après, les marchés de réemploi des produits de grande consommation et des biens d'équipement font intervenir une multitude d'acteurs, qui opèrent selon différents modèles économiques et à différents maillons de la chaîne de valeur, tout en étant plus ou moins connectés entre eux. Par essence, ce type de schéma simplifie les interactions et ne restitue pas toute la complexité de l'écosystème du réemploi (par exemple, les collectivités, les éco-organismes, les entreprises de transport/logistique qui sont impliquées dans la collecte et le transport de certains flux ne sont pas représentées). De plus, d'une typologie de produits à l'autre, les acteurs présents sur le marché du réemploi et la répartition de leurs parts de marché respectives peuvent varier notablement (voir [rapport détaillé](#) pour les schémas par filière).

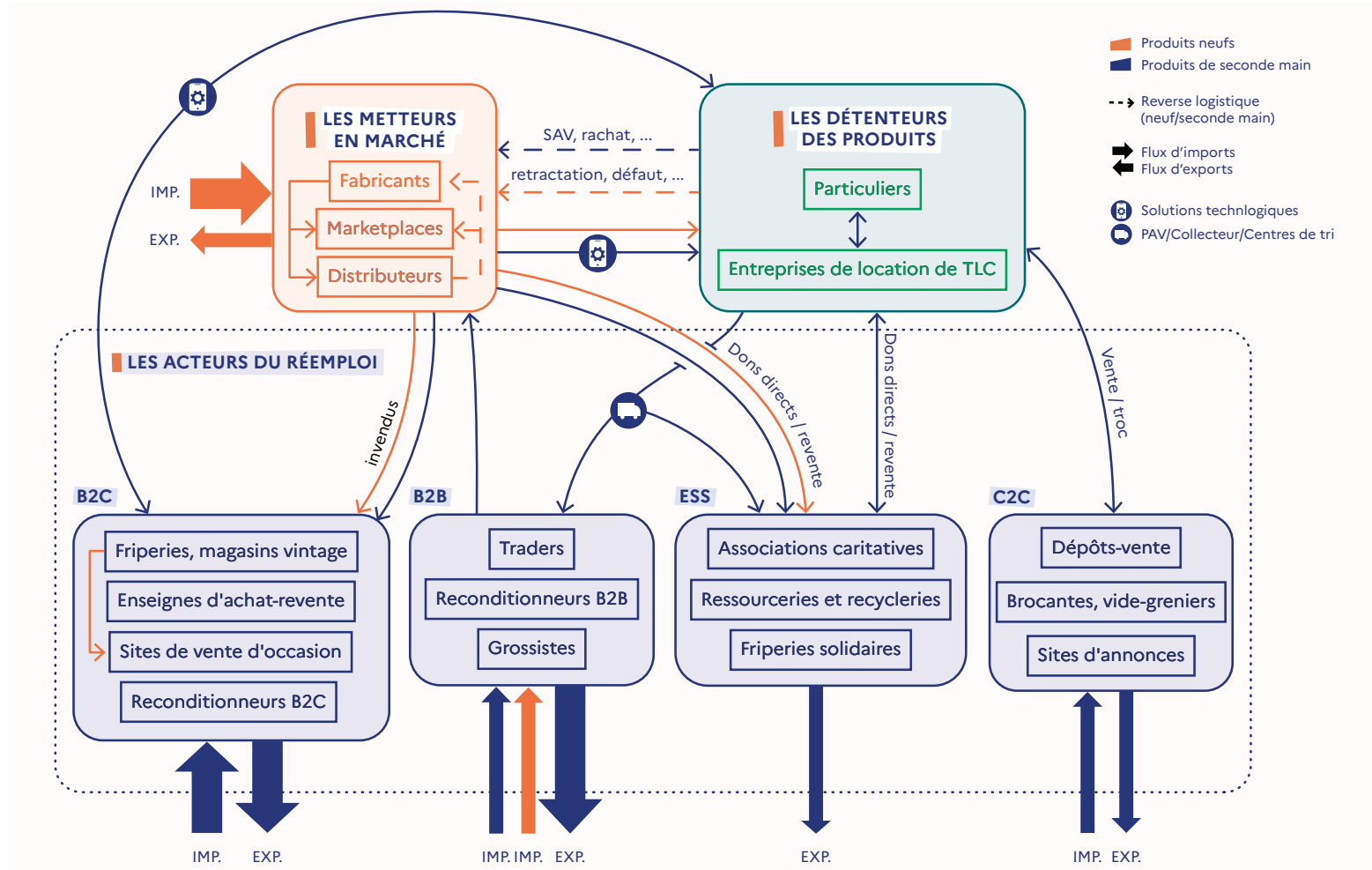


Figure 4. — Exemple de schéma de l'écosystème et des interactions entre les acteurs du réemploi (cas des produits textiles ménagers).

Le schéma met en évidence la multiplicité des acteurs du réemploi, des flux de collecte et revente des produits textiles ménagers ainsi que des interactions qui peuvent intervenir entre les différents types d'acteurs, permettant plusieurs cycles d'usage des produits.

Certaines filières de réemploi reposent en grande partie sur un **important tissu d'acteurs monoflux** (spécialisés sur une catégorie de produits), en particulier pour les **textiles** (environ 550 structures de l'ESS, de l'ordre de 8 000 magasins de type friperies /magasins vintage), les **équipements électriques et électroniques** (environ 250 structures ESS, de l'ordre de 400 reconditionneurs et autres acteurs conventionnels), les **cycles**. À l'inverse, sur d'autres catégories de produits (**meublier, éléments de décoration-vaisselle, ABJ, jeux-jouets**), la large majorité des structures de RR ont une **activité multiflux**. Ces structures multiflux se répartissent entre plus de 1 200 structures généralistes de l'ESS (ressourceries-recycleries, associations de solidarité/caritatives, communautés Emmaüs), et de l'ordre de 2 000 entreprises spécialisées dans la vente de produits de seconde main (brocantes permanentes, dépôts-ventes, enseignes d'achat-revente, hors antiquaires).

Certaines filières de réemploi se développent également autour **d'acteurs non spécialistes du réemploi, qui développent une offre de réemploi en tant qu'activité secondaire/en synergie avec leur activité initiale**. C'est par exemple le cas des produits suivants :

- **Livres** : enseignes culturelles, librairies
- **Textiles** : boutiques de marques ou multimarques ;
- **Jeux et jouets** : enseignes de la grande distribution spécialisée (GSS) et alimentaire (GSA) ;
- **Sport et loisirs** : grandes surfaces spécialisées ;
- **Bricolage et jardin** : distributeurs-réparateurs spécialisés ;
- **EEE professionnels, panneaux solaires** : spécialistes de la distribution et de la maintenance-réparation ;
- **Batteries** : acteurs spécialisés sur la régénération ou la réparation, intervenant principalement en prestation de service pour le compte du propriétaire (hors réemploi).

5.2.2. Indicateurs quantitatifs

Indicateurs quantitatifs sur le réemploi des produits de grande consommation et des biens d'équipement

Plus de 18 000

établissements physiques

dont

13 000 structures

avec activité principale de réemploi et + de 5 200 structures avec activité de réemploi secondaire et 225 acteurs 100 % en ligne.

Une valeur du marché de **7,5 milliards d'euros**

Plus de 75 000

ETP²³, dont plus de 43 000 ETP dans l'économie sociale et solidaire (ESS).

Des flux réemployés de 400 millions de produits, soit **1,5 million de tonnes**

23. Il convient de noter que les effectifs attribuables au réemploi chez les acteurs pour lesquels il s'agit d'une activité secondaire sont globalement sous-estimés, en raison des difficultés inhérentes à leur comptabilisation et du manque de données représentatives à ce sujet.

Recensement des structures et effectifs mobilisés

Au global, le recensement des structures du réemploi sur ces catégories de biens est estimé à plus de **18 000 établissements physiques en 2024, dont plus de 3 200 structures multiflux** (c'est-à-dire actives sur le réemploi de plusieurs catégories de produits, voir figure 5). La forte hausse estimée par rapport à l'édition 2017 du panorama (6 800 structures recensées) est liée à la fois à une plus grande couverture statistique des structures et à une dynamique de développement de réseaux d'achat-revente, de spécialistes du reconditionnement, ainsi qu'à l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs (acteurs du neuf, start-up).

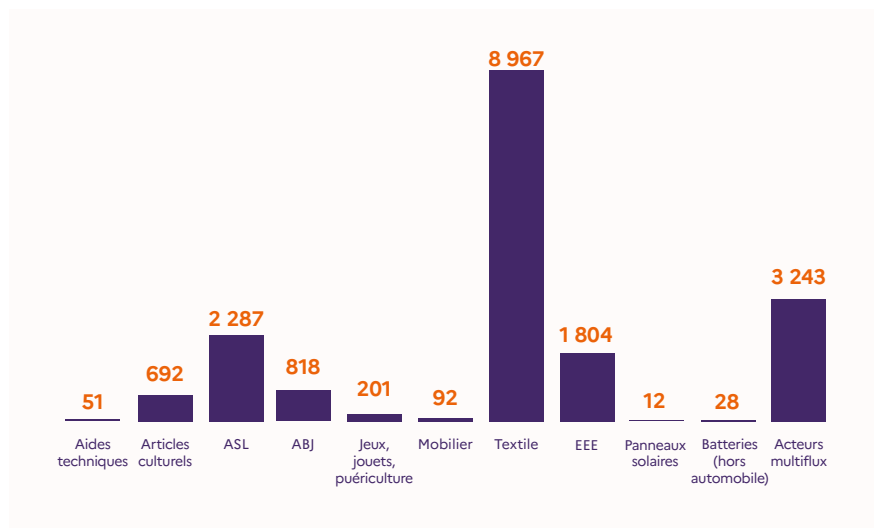


Figure 5. — Nombre de structures physiques de réemploi de produits de grande consommation et biens d'équipement, en fonction de leur spécialisation sur les différentes catégories de produits.

Les **effectifs totaux** sont estimés à plus de **75 000 ETP** (dont salariés en insertion, compagnons Emmaüs, hors bénévoles).

Les **réseaux d'acteurs de l'ESS** représentent la **large majorité des effectifs**, avec près de 35 000 ETP estimés pour les structures multiflux, auxquels s'ajoutent ceux de structures spécialisées (TLC, EEE), portant à plus de 43 000 ETP les effectifs estimés pour le réemploi dans l'ESS. Ce chiffre est en nette hausse par rapport à 2017 (21 300 ETP), en raison d'hypothèses très conservatrices prises à l'époque, et du dynamisme du secteur malgré la fragilité des modèles économiques.

Les **entreprises spécialisées dans la vente de produits de seconde main** (brocantes, dépôts-ventes, achat-revente) représenteraient plus de **5 000 ETP** hors friperies.

Deux filières, reposant sur un tissu riche d'acteurs spécialisés, représentent en particulier un nombre significatif d'emplois spécialisés (en complément de ceux mobilisés chez des structures multiflux, voir figure 6) : la filière des textiles, avec environ 23 000 ETP, et la filière des équipements électriques et électroniques, qui représenterait entre 7 100 et 10 300 ETP.

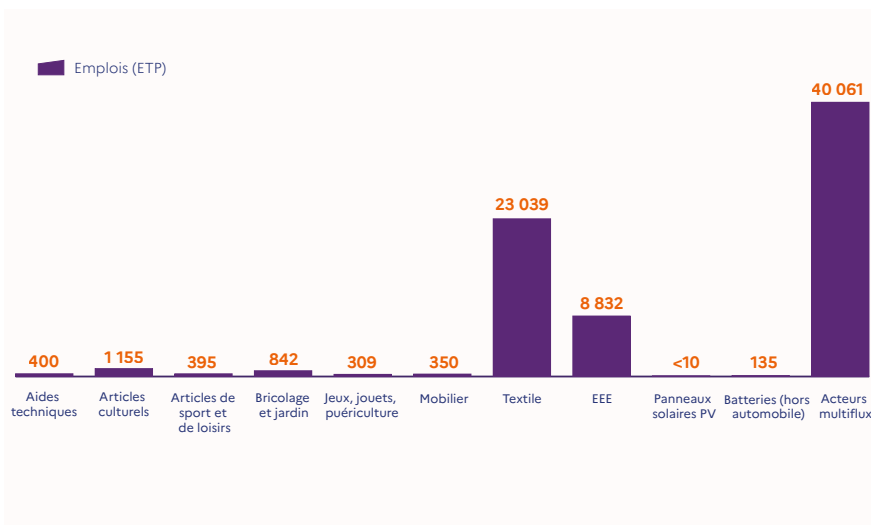


Figure 6. — Effectifs mobilisés sur le réemploi de produits de grande consommation et biens d'équipement, en fonction de leur spécialisation sur les différentes catégories de produits.

Quantification du marché et tendances d'évolution

Les volumes réemployés ayant pu être comptabilisés ou estimés à l'échelle nationale **s'élèvent en 2024 à plus de 1,5 million de tonnes**. Concernant les indicateurs économiques, malgré les biais de comparaison entre les éditions 2017 et 2024²⁴, les résultats consolidés confirment une hausse globale de la valeur du marché de la seconde main des produits de grande consommation et biens d'équipement, atteignant **une valeur estimée à plus de 7,5 milliards d'euros en 2024**.

Par construction, ces estimations constituent une valeur plancher dans la mesure où certains segments ne sont pas couverts ou de façon incomplète, notamment sur les segments professionnels (textiles, ameublement, ABJ).

La figure ci-après illustre le poids économique des produits réemployés, en tonnages et en valeur, par catégorie de produits. On peut notamment constater que certains produits comme le mobilier et le textile représentent une part importante des volumes réemployés en France (plus de 900 000 tonnes de mobilier et plus de 60 000 tonnes de textiles) mais une valeur cumulée plus faible (respectivement 1,6 milliards d'euros et près de 900 millions d'euros, hors maroquinerie), ce qui peut s'expliquer par une valeur unitaire plus faible de la catégorie concernée et/ou par la prédominance de la revente en l'état des objets. À l'inverse, d'autres catégories comme les équipements électriques et électroniques représentent des volumes importants (près de 270 000 tonnes) mais également une valeur de marché plus importante (2,5 milliards d'euros), en raison de valeurs unitaires plus élevées et d'une plus forte structuration d'un véritable marché du reconditionnement.

24. La précédente édition du Panorama se concentrait sur le chiffre d'affaires (CA) réalisé par les entreprises actives sur le réemploi des biens ménagers, estimé en 2017 à 1,5 milliard d'euros, et ne représentait donc pas une valeur globale des biens de seconde main.

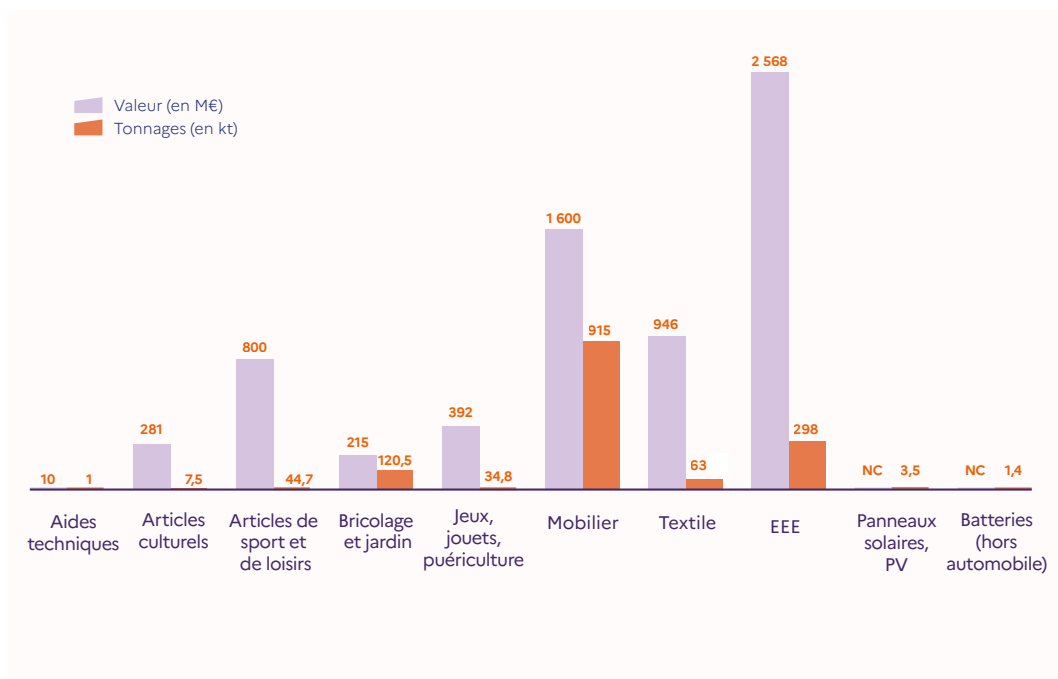


Figure 7. — Poids économique du marché du réemploi de produits de grande consommation et biens d'équipement, en tonnages et en valeur, sur les différentes catégories de produits.

5.2.3. Tendances sectorielles

Le tableau 6 présente une analyse synthétique du marché de la seconde main sur les différentes catégories de produits, et son évolution depuis la précédente édition (2017). Pour cela, plusieurs indicateurs ont été évalués :

- La part de marché de la seconde main sur le marché total (incluant à la fois les ventes de biens neufs et de seconde main). Cette proportion a été estimée, sauf cas particuliers, en volumes.
- La part que représentent les flux réemployés via des professionnels qui, selon les cas, vont vérifier l'état des produits, les tester, voire les remettre en état, par rapport à l'ensemble des volumes réemployés en incluant le réemploi entre particuliers ou entre entreprises, sans autre intermédiaire que d'éventuels sites d'annonces. Cette part a également, sauf cas particuliers, été estimée en volumes.
- Les tendances d'évolution des volumes réemployés depuis 2017 ont été évaluées sur une base qualitative ou quantitative selon la disponibilité de données sur les différents segments étudiés. **De façon générale, l'analyse des tendances d'évolution depuis 2017 reste fragile sur le plan quantitatif et est proposée ici à titre indicatif.**

Une tendance globale de forte croissance est observée, avec toutefois des maturités hétérogènes et des dynamiques différentes entre catégories de biens et entre typologies d'acteurs (voir [paragraphe 4.1](#), et plus de détails dans le rapport détaillé).

Concernant les dynamiques observées selon les typologies d'acteurs, le tableau 7 synthétise l'évolution des positionnements d'acteurs et de leurs parts de marché au cours des dernières années, dans le secteur des produits de grande consommation.

Secteurs	Catégories	Part de marché du réemploi	Part du RR via des professionnels	Tendances depuis 2017
Aides techniques		2,7 %	~ 70 %	NC
Articles culturels	Livres	17 %	< 50 %	 
Sport et loisirs	Cycles, VAE, EDP Autres ASL	20 à 30 % 5 à 35 % (selon produits)	~ 30 %	
Bricolage et jardin	Appareils thermiques	60 %	< 30 %	
	Appareils électriques	10 à 15 %	< 30 %	 
	Autres (non motorisés)	NC	Marginale	
Jeux et jouets		12 %	~ 25 %	  
Puériculture		NC	< 20 %	
Mobilier	Ameublement ménager	25 %	< 50 %	 
	Ameublement professionnel	15 à 19 %	~ 100 %	 
Textiles, linges et chaussures		7,6 %	54 %	  
Équipements électriques et électroniques	EEE ménagers	10 à 20 %	25 à 60 % selon équipements	
	EEE professionnels	9 %	Variable selon équipements	
Panneaux photovoltaïques		< 1 %	< 1 % (PV testés par des professionnels)	
Batteries portables et industrielles		< 1 %	100 %	 

Tableau 6. — Poids, structure et tendances de marché des filières de réemploi de produits de grande consommation et biens d'équipement.

Légende :

			
Marché stable Absence de variations significatives	Hausse modérée Jusqu'à 20%	Forte +20% à 100%	Très forte plus de 100%

Les plateformes numériques Les sites internet sont aujourd'hui — de loin — le premier canal d'achat/revente, et celui dont les parts de marché ont le plus progressé sur les dix dernières années (en particulier sur le secteur de la mode et certains produits électroniques comme les smartphones). Leur activité évolue, avec une coexistence et des fluctuations entre différents modèles (CtoC, BtoC, CtoBtoC), le renforcement du rôle de tiers de confiance et des fonctionnalités apportées aux consommateurs, l'optimisation et le développement du sourcing de produits (pour les marketplaces). Ce secteur est toujours très concentré autour de quelques plateformes (Leboncoin, Vinted, Back Market, eBay, etc.), mais s'est avéré très dynamique ces dernières années, avec le développement d'une multitude de plateformes spécialisées sur certains produits, réseaux d'acteurs (ex. : Label Emmaüs) ou cibles professionnelles. En 2024, on recensait ainsi de l'ordre de 225 plateformes numériques de réemploi.	Les magasins de seconde main traditionnels Ces acteurs incluent les brocantes et vide-greniers permanents, friperies, dépôts-ventes et magasins spécialisés d'achat-revente. Ils ont connu, depuis 2017, une nette croissance (+ 60 % d'établissements actifs enregistrés sous le code NAF 47.79Z d'après la base SIRENE, de l'ordre de + 50 % de volumes de vente d'après les données de l'INSEE), qui masque toutefois des dynamiques différentes. Ces acteurs ont vu leur activité décroître sur le modèle classique de dépôt-vente (tendance déjà constatée en 2017), et sur des catégories spécifiques comme les articles de mode ou le mobilier. En revanche, on constate une croissance notable des structures sur le modèle de l'achat-revente, et sur des produits de type appareils électroniques, gaming, luxe (hors périmètre). Certains acteurs ont également fait évoluer leurs implantations (zones périurbaines vers centres-villes), et développé des partenariats avec des acteurs traditionnels du neuf dans le cadre d'expérimentations de nouveaux modèles d'activités en magasins (shop-in-shop, corners de seconde main).
Les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire Ces structures se maintiennent en développant leurs capacités d'accueil du public, de collecte, de remise en état, de redistribution, mais apparaissent en perte de parts de marché sur certains produits (notamment textiles et EEE). Ce tissu d'acteurs repose sur de larges réseaux de structures multflux, dont le nombre total semble stable (malgré une dynamique d'insertion dans des réseaux régionaux ou nationaux, dont le nombre d'adhérents augmente). Les volumes collectés y sont plutôt en stagnation sur les 10 dernières années, malgré le lancement de nouvelles filières REP et le développement de la traçabilité, tandis que la revalorisation progresse (volumes, CA). On observe la présence toujours forte d'acteurs spécialisés sur le secteur textile, et le développement de nouvelles spécialisations (jeux-jouets, articles de sport et de loisirs, aides techniques, ABJ).	Les fabricants et enseignes traditionnelles de produits neufs Ces acteurs ont su prendre des parts de marché, en internalisant certaines étapes de la chaîne de valeur et en nouant des partenariats avec d'autres spécialistes, et peuvent se détacher d'autres canaux, principalement sur des produits à relativement forte valeur (smartphones, électronique grand public) ou présentant des synergies avec leurs activités de SAV (gros électroménager, matériel thermique pour le jardin, cycles). Toutefois, une proportion significative des offres de ces acteurs pouvait provenir de produits n'ayant pas réellement eu de première vie, ce qui doit conduire à relativiser, en l'état à date de 2024, la part de marché réelle de ces acteurs sur la seconde main.
Les reconditionneurs (de l'ESS ou de l'économie conventionnelle) De par leur modèle économique et leur positionnement sur des niveaux relativement élevés de prix à la revente, les reconditionneurs travaillent très majoritairement sur des équipements à forte valeur unitaire : smartphones, ordinateurs, électroménager, VAE, etc. Les reconditionneurs revendent les produits reconditionnés en direct, via des marketplaces ou des distributeurs (du neuf ou spécialisés sur la seconde main). En l'absence de catégorisation officielle des entreprises pouvant être considérées comme « reconditionneurs », il est difficile d'établir un recensement spécifique du nombre de structures, d'emplois et de chiffre d'affaires propres à cette typologie d'acteurs.	

Tableau 7. — Principaux types d'acteurs du réemploi des produits de grande consommation et biens d'équipement, et évolution de leur position dans la chaîne de valeur.

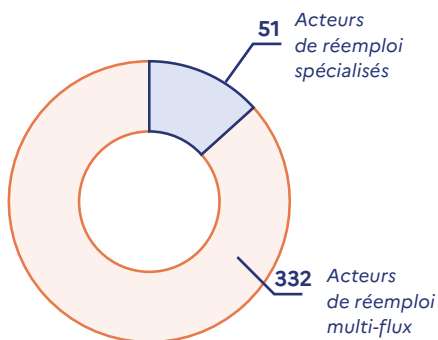
5.2.4. Fiches synthétiques par sous-secteur

Aides techniques (AT)

Périmètre

Catégories d'aides techniques	Exemples	Correspondance avec une filière REP
Aides à la mobilité	Fauteuils roulants, déambulateurs, béquilles, etc.	EEE si électriques, sinon : hors filières REP
Équipement du domicile	Lits médicalisés, sièges de douche, etc.	EA (EEE si électriques) et hors filières REP
Aides aux activités du quotidien	Aides à l'habillement, aides à l'hygiène du corps, aides pour manger et boire, etc.	Hors filières REP
Lunettes et aides à la vue	Lunettes, lentilles	Hors filières REP
Prothèses et orthèses	Orthèses, attelles, prothèses, genouillères, etc.	Hors filières REP
Autres	Pièces détachées, matériel médical	EEE si électriques

À noter : les aides à la mobilité, les lunettes, les prothèses-orthèses et le matériel médical sont soumis à la réglementation des dispositifs médicaux.



Acteurs de réemploi des AT par typologie.

Chiffres clés 2024 du réemploi

380 structures
physiques (détail dans le graphe) et 3 acteurs en ligne spécialisés

400 emplois
(ETP)

1 kt
dont une part à l'export via associations humanitaires, soit 2,7 % du marché

10 millions d'euros
valeur du marché

Tendances

- **Une filière émergente, des modèles économiques fragiles :** plus de la moitié des structures ont moins de 10 ans, plusieurs fermetures récentes.
- **Un gisement disponible en quantités suffisantes :** volumes collectés supérieurs aux capacités des structures.

- **La réglementation RBEU** (remise en bon état d'usage, définie dans le décret du 17 mars 2025) : levier pour augmenter la demande en apportant un cadre officiel aux pratiques de réutilisation et en traçant la voie d'une reconnaissance par le système de santé.

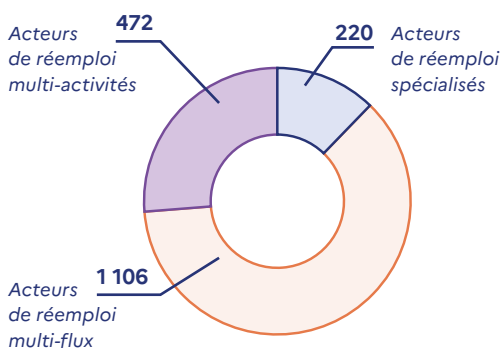
Pour aller plus loin : consultez le [rapport détaillé](#) du Panorama du réemploi et de la réutilisation, chapitre 6.1.

Articles culturels (AC)

Périmètre

- Livres, bandes dessinées, CD, DVD, vinyles et autres supports similaires.
- Matériels utilisés dans le secteur de la culture (théâtre, festivals, musées, etc.) : décors, éclairage, matériel audio-vidéo.

Chiffres clés 2024 du réemploi



Acteurs de réemploi des AC par typologie.

1 800 structures
physiques (détail dans le graphe) et 10 acteurs en ligne spécialisés

1 155 emplois
(ETP) (acteurs spécialisés, hors acteurs mult flux et multi-activités)

48 à 80 millions
de livres d'occasion (2022)*

211 à 351 millions d'euros
valeur du marché (livres d'occasion, 2022)²⁵

Tendances (marché livres d'occasion)

- **Des pratiques en croissance** : 7 à 9 millions d'acheteurs de livres d'occasion en 2022 vs 5 à 7 millions en 2014²⁵ ;
- Positionnement d'**acteurs BtoC en ligne**.

Marché des détenteurs professionnels

Émergence de ressourceries culturelles :

- **Structuration** en réseau (RESSAC) ;
- **Système** d'éco-conditionnalité dans le secteur du cinéma pour soutenir l'utilisation de matériel de réemploi ;
- **Enjeux** de respect des normes de sécurité et d'accès au foncier.

Pour aller plus loin : consultez le [rapport détaillé](#) du Panorama du réemploi et de la réutilisation, chapitre 6.2.

25. Source : étude Le livre d'occasion, Ministère de la Culture et la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit, 2023.

Articles de sport et de loisirs (ASL)

Périmètre

Types de produits	Correspondance avec une filière REP
Cycles (vélos) et engins de déplacement personnel sans assistance électrique (ex. : trottinettes, rollers...)	ASL
Cycles (VAE) et engins de déplacement personnel avec assistance électrique (ex. : trottinettes électriques, gyropodes...)	EEE
Équipements pour la pratique du sport et des activités de plein air (hors textiles, hors produits exclusivement professionnels), ex. : skis, planches de surf, raquettes, balles et ballons, haltères, tapis de yoga, cannes à pêche, tables de ping-pong, billards...	ASL

Chiffres clés du réemploi

Plus de 3 500 structures

physiques (détail dans le graphe)
+ 15 à 20 acteurs en ligne spécialisés

10 à 11 millions

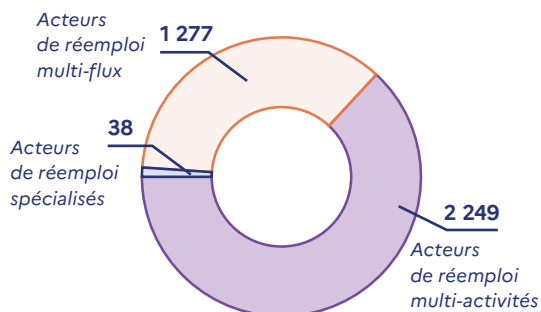
d'ASL réemployés, soit 26 à 53 kt

400 emplois

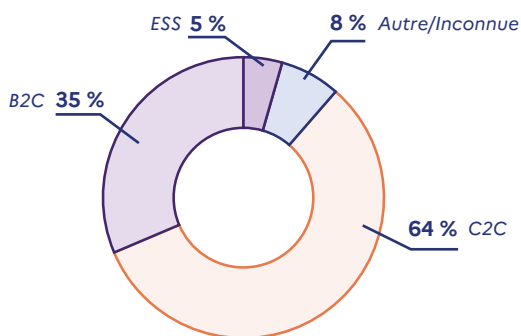
(ETP) dédiés au réemploi des ASL
(acteurs spécialisés uniquement, hors acteurs multiflux et multi-activités)

600 millions d'euros à 1 milliard d'euros

valeur du marché (vélos, VAE et autres EDP, hors autres ASL)



Acteurs de réemploi des ASL par typologie.



Acquisitions d'ASL d'occasion par canal.

Tendances 2017-2024

- Une offre de seconde main de plus en plus riche et dématérialisée ;
- L'offre et les pratiques de réemploi BtoC se sont particulièrement développées sur les cycles et VAE ;
- Sur les autres ASL, une offre plus récente et concentrée, mais une pratique d'achat répandue : 61 % des Français ont acquis au moins un ASL d'occasion autre qu'un vélo sur les trois dernières années.²⁶

Marché des détenteurs professionnels

- Des pratiques et une offre BtoC très limitées ;
- Des initiatives de reconditionnement de cycles de flottes de vélos et VAE.

Pour aller plus loin : consultez le [rapport détaillé](#) du Panorama du réemploi et de la réutilisation — chapitre 6.4.

26. Hors cycles. D'après enquête Odoxa pour Ecologic, mai 2024

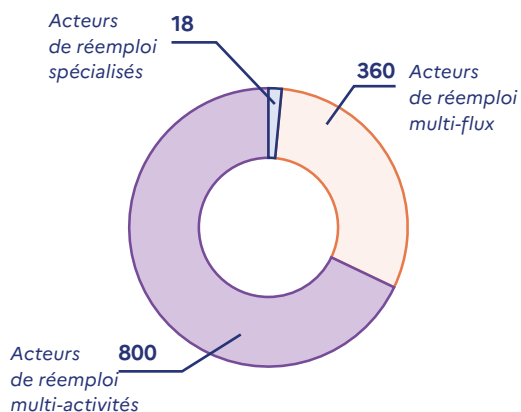
Articles de bricolage et de jardin (ABJ)

Périmètre

Types de produits	Correspondance avec une filière REP
Outils de peintre (pinceaux, rouleaux, bacs à peinture, etc.)	ABJ — catégorie 1
Machines et appareils motorisés thermiques (tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, etc.)	ABJ — catégorie 2
Matériels de bricolage, dont outillage à main (clés, scies, marteaux, truelles, escabeaux, etc.)	ABJ — catégorie 3
Produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin (pots de fleurs, bâches de jardin, brouettes, arrosoirs, râteliers, pelles, etc.)	ABJ — catégorie 4
Outils électroportatifs et matériel électrique pour l'entretien du jardin (perceuses, visseuses, tondeuses électriques, nettoyeurs haute pression, etc.)	EEE

À noter : les filières REP ABJ et EEE sont soumises à des objectifs et obligations en matière de réemploi-réutilisation (sauf cat. 1 ABJ). La commande publique est soumise à des objectifs d'acquisition de matériels d'entretien des espaces verts issus du réemploi.

Chiffres clés du réemploi du réemploi



Acteurs de réemploi des ABJ par typologie.

1 180 structures

physiques (détail dans le graphe) et 5 acteurs en ligne spécialisés

100 à 140 kt

d'ABJ réemployés, de 10-15 % à 60 % du marché selon les typologies de produits et matériels

850 emplois

(ETP) (hors acteurs multiflux)

Plus de 215 millions d'euros

valeur du marché

Tendances 2017-2024

Le marché de la seconde main des articles de bricolage est **dominé par les reventes en CtoC** via les sites de petites annonces (64 % en PDM en volume sur les ABJ thermiques).

Des efforts de structuration d'une offre BtoC :

- Quelques acteurs se spécialisent sur le reconditionnement d'appareils techniques, en privilégiant le haut de gamme ;
- Développement d'une offre en ligne via des plateformes spécialisées ;
- Les acteurs du neuf du bricolage (fabricants, distributeurs) évaluent les opportunités pour se positionner.

De nouvelles compétences requises pour les acteurs :

- Avec la bascule des équipements de bricolage et jardin thermiques vers de nouvelles gammes électriques, besoin d'électrotechniciens et de reconditionnement des batteries.

Pour aller plus loin : consultez le [rapport détaillé](#) du Panorama du réemploi et de la réutilisation — chapitre 6.3.

Marché des détenteurs professionnels

- Des pratiques très répandues dans le secteur agricole, liées à la valeur mais aussi à la fiabilité et la longévité des matériels ;
- Des effets encore peu visibles du levier de la commande publique : moins de 5 % des achats de matériel d'entretien des espaces verts sont issus du réemploi en 2024²⁷.



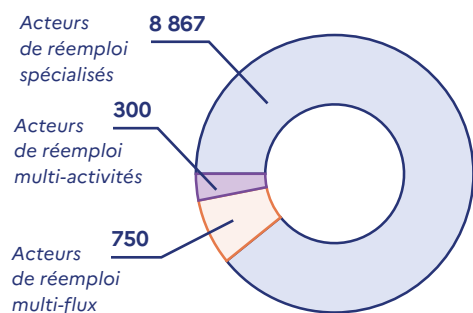
27. Source : open.data.gouv.fr

Textiles

Périmètre

Types de produits	Correspondance avec une filière REP
Textiles d'habillement, linge de maison, chaussures (ménagers)	TLC
Maroquinerie	Hors filières REP
Textiles professionnels : vêtements de travail, linge d'hôtellerie, etc.	Hors filières REP

À noter : la filière REP TLC est soumise à des objectifs et obligations en matière de réemploi-réutilisation. Les produits textiles sont également concernés par l'article 58 de la loi AGECE qui impose aux acheteurs publics d'acquies des biens issus du réemploi ou de la réutilisation.



Acteurs de réemploi des textiles par typologie.

Chiffres clés 2024 du réemploi

9 700 structures
physiques (détail dans le graphe) et 80 acteurs en ligne spécialisés

23 000 emplois
(ETP)

66 kt
soit 7,4 % du marché²⁸

946 millions d'euros
valeur du marché²⁸

Tendances 2017-2024

Une croissance très forte du marché avec 500 % entre 2018 et 2022²⁹, qui :

- est portée par les acteurs en ligne CtoC : 30 % de PDM en 2024 (en volume³⁰) ;
- profite aussi aux structures physiques : développement des franchises de friperies (ex. : Guerrisol, Kiloshop), lancement d'offres par les marques et distributeurs (ex. : Kiabi, La Redoute, Zalando, enseignes GSA) ;
- est freinée par la crise du secteur textile : acteurs de l'ESS en difficulté, refonte de la filière REP TLC (2025) ;

Filière de reconditionnement émergente : un seul centre industriel en France (Reekom, lancé en 2022), quelques acteurs en développement (ex. : Refurbasket, Sneak'CoeurZ, abracadaBra, Vadrouille).

Pratiques bien ancrées : 38 à 42 % des Français achètent ou vendent des articles de mode adulte d'occasion³¹ **avec un effet rebond de surconsommation :** 42 % des acheteurs de TLC de seconde main déclarent acheter plus en quantité au global³².

Marché des détenteurs professionnels

Des pratiques répandues en hôtellerie-restauration : bonne réemployabilité du linge (qualité supérieure).

Pour aller plus loin : consultez le [rapport détaillé](#) du Panorama du réemploi et de la réutilisation, chapitre 6.7.

28. Source : Refashion-Kantar.

29. Source : Xerfi Precepta, 2023. L'offensive des marques et distributeurs sur les marchés secondaires de la mode.

30. Source : Refashion.

31. Sources : IFOP-Vertone, 2025, observatoire du marché de la seconde main et enquête de June Marketing pour Refashion, 2024.

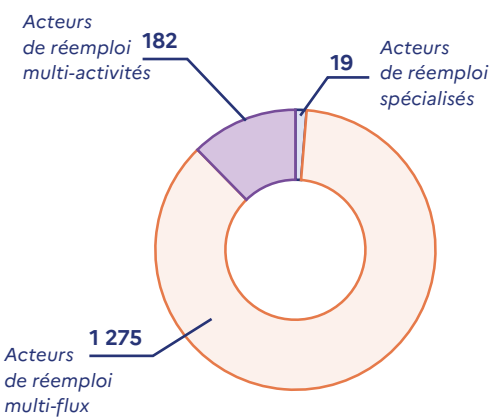
32. Source : enquête de June Marketing pour Refashion, 2024.

Jeux, jouets et matériel de puériculture

Périmètre

Secteur	Types de produits	Correspondance avec une filière REP
Jeux et jouets	Jeux de société, puzzles et maquettes, jeux de plein air (draisiennes...), jeux d'intérieur (peluches, poupées, construction, jouets en bois ou en plastique...)	Jouets
	Jeux et jouets électriques et électroniques, jeux vidéo	EEE
Matériel de puériculture	Ameublement pour bébé : lits bébés, chaises bébés, tables à langer, matelas et couettes pour lits bébés, turbulettes rembourrées	EA
	Textiles pour bébé : draps bébés, turbulettes non rembourrées, chancelières, écharpes de portage, nids d'ange	TLC
	Appareils électriques ou électroniques spécifiques pour bébé : chauffe-biberons, robots culinaires pour bébés, écoute-bébés...	EEE
	Autres articles de puériculture : poussettes, sièges auto	Hors filières REP

À noter : les Articles de sport et de loisirs (ballons, trampolines, etc.) sont décrits dans un secteur à part. Les filières REP Jouets, EEE, EA, TLC ont des objectifs et obligations en matière de réemploi-réutilisation. Les jeux et jouets ainsi que l'ameublement sont également concernés par des pourcentages minimaux d'achats publics issus du réemploi et de la réutilisation.



Acteurs de réemploi des jeux, jouets et matériel de puériculture par typologie.

Chiffres clés 2024 du réemploi

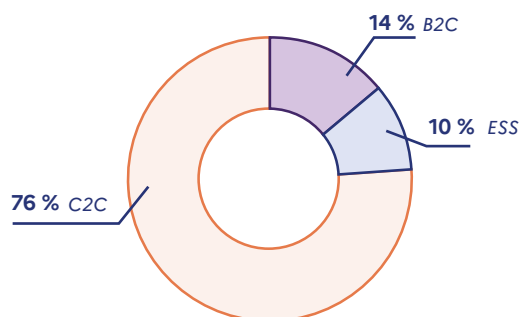
1 476 structures
physiques (détail dans le graphe) et 7 acteurs en ligne

310 emplois
(ETP) (hors acteurs mult flux et multi-activités)

35 kt
de jouets réemployés, soit 12 % (vol.) du marché. (hors puériculture)

390 millions d'euros
valeur du marché





Parts de marché des types d'acteurs
(jeux et jouets, hors puériculture).



Tendances 2017-2024

Jeux et jouets

- Croissance rapide du marché (2024 vs 2023) : + 20 % en volume et + 23 % en valeur. Les plateformes numériques CtoC sont majoritaires, avec 62 % des parts de marché³³ ;
- Enrichissement de l'écosystème du réemploi : positionnement de nouveaux acteurs BtoC (distributeurs GSS et GSA) et structuration d'une filière de reconditionnement ESS via le réseau national Rejouons Solidaire depuis 2021 (13 structures réparties dans 10 régions) ;
- Mise en place de la filière REP sur les jouets : effective depuis 2022, contribution à la structuration de l'activité dans l'ESS.

Puériculture

- Marché de la seconde main majoritairement informel en CtoC : tendance stable voire baissière.
- Offre professionnelle très émergente : peu développée, plusieurs faillites récentes de plateformes numériques (Kidibam, Baby Troc, lecoinbebe.fr).
- De forts enjeux de sécurité : expertise requise pour le reconditionnement, retrait de certains acteurs multflux (ressourceries-recycleries) de ce secteur.

Marché des détenteurs professionnels

- Les reconditionneurs et la plupart des structures du réseau Rejouons Solidaire travaillent avec des professionnels de la petite enfance : jusqu'à plus de 40 % de leur chiffre d'affaires.
- Des expérimentations menées avec la Fédération française des entreprises de crèches, des crèches et des réseaux de crèches, des centres de loisirs, etc. Objectif : développer les pratiques.

À noter : données de flux et parts de marché non disponibles pour le segment puériculture.

Pour aller plus loin : consultez le [rapport détaillé](#) du Panorama du réemploi et de la réutilisation — chapitre 6.6.

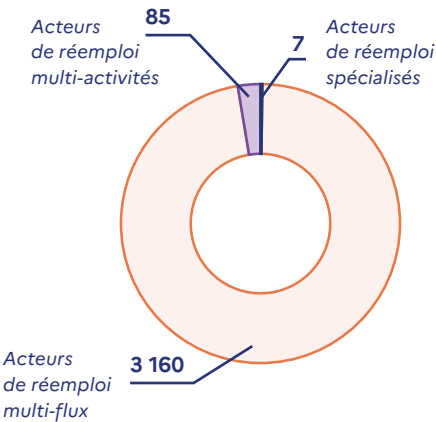
33. Source : étude Circana-Ecomaison, 2024.

Ameublement et décoration

Périmètre

Types de produits	Correspondance avec une filière REP
Meubles et accessoires (assise, couchage, rangement, plan de pose ou de travail) et décoration textile amovible (murs, sols, fenêtres) des ménages	EA
Meubles et accessoires des professionnels (commerce, accueil du public, bureaux)	EA
Vaisselle, objets de décoration, bibelots	Hors filières REP

À noter : la filière REP EA a des objectifs et obligations en matière de réemploi-réutilisation. L'ameublement est également concerné par des pourcentages minimaux d'achats publics issus du réemploi et de la réutilisation.



Acteurs de réemploi de l'ameublement par typologie.

Chiffres clés 2024 du réemploi

3 250 structures

physiques (détail dans le graphe), et moins de 20 acteurs en ligne spécialisés

350 emplois

(ETP) (hors acteurs multiflux)

200 millions

d'unités d'EA ménagers* soit **870 kt** (25 % en volume).

Vaisselle et décoration : **55 à 70 kt**

Mobilier professionnel : **45 kt**

1,6 milliard d'euros

mobilier ménager (11,5 % en valeur).

Vaisselle et décoration : **330 à 450 millions d'euros**

* Source : IPEA (entretien).

Répartition et tendances de l'ameublement ménager réemployé par circuit :

Circuits de réemploi	Répartition en volume	Tendance 2017-2024
Sites internet et réseaux sociaux (majoritairement CtoC)	47 %	
Brocantes et dépôts-ventes	29 %	 (Dépôts-ventes)
Braderies, vide-greniers	8 %	
Troc	6 %	
Magasins de meubles	2 %	
Autres, dont ESS	8 %	 (ESS)

Tendances 2017-2024

Ameublement ménager

- Croissance forte du marché des meubles de seconde main : de 21 % en 2023 à 25 % en 2024 (rapporté aux ventes totales de meubles, en volume, selon l'IPEA), portée principalement par les plateformes CtoC, vs tendance baissière pour les ESS et dépôts-ventes.
- Diversification des acteurs de réemploi : développement des plateformes CtoC, émergence d'acteurs en ligne BtoC, positionnement de certains fabricants-distributeurs.
- Modèles économiques du réemploi fragiles : fermetures et réorientation de modèles d'affaires ; enjeux logistiques.

Ameublement professionnel

- Pratiques relativement développées dans certains secteurs (hôtellerie, mobilier collectif dans l'enseignement et la santé).
- Croissance de la demande, portée par les entreprises privées.
- Écosystème très dynamique sur le réemploi du mobilier de bureau :
 - Professionnalisation de la filière (développement de reconditionneurs, émergence d'aménageurs spécialisés économie circulaire).
 - Multiplication des acteurs : ESS, fabricants, distributeurs, places de marché spécialisées.

Pour aller plus loin : consultez le [rapport détaillé](#) du Panorama du réemploi et de la réutilisation — Chapitre 6.5.

Équipements électriques et électroniques (EEE)

Périmètre

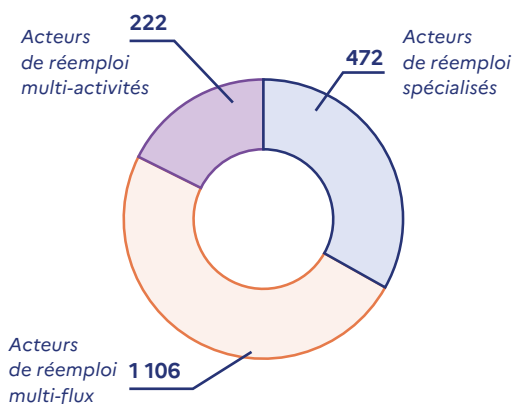
Types d'équipements	Correspondance avec une filière REP
Électroménager : lave-linge, réfrigérateurs, climatiseurs, aspirateurs, sèche-cheveux, etc.	EEE ménagers
Informatique et télécommunications : smartphones, ordinateurs, etc.	EEE ménagers
Écrans, appareils audio, photo, vidéo	EEE ménagers
Équipements électriques professionnels (dispositifs médicaux, distributeurs automatiques, électroménager professionnel, etc.)	EEE professionnels

Sont exclus de cette section les jouets électroniques ([section Jouets](#)), l'outillage électroportatif ([section ABJ](#)), les vélos et EDP à assistance électrique ([section ASL](#)), les panneaux solaires photovoltaïques ([section dédiée](#)).

Les EEE similaires aux équipements ménagers détenus par des professionnels sont comptabilisés dans les statistiques des « EEE ménagers » (ex. : ordinateurs de bureau d'une entreprise).

À noter : la filière REP EEE est soumise à des objectifs et obligations en matière de réemploi-réutilisation. Certains matériels informatiques et électroménagers sont concernés par des pourcentages minimaux d'achats publics.

Chiffres clés du réemploi (focus EEE ménagers)



Acteurs de réemploi des EEE par typologie.

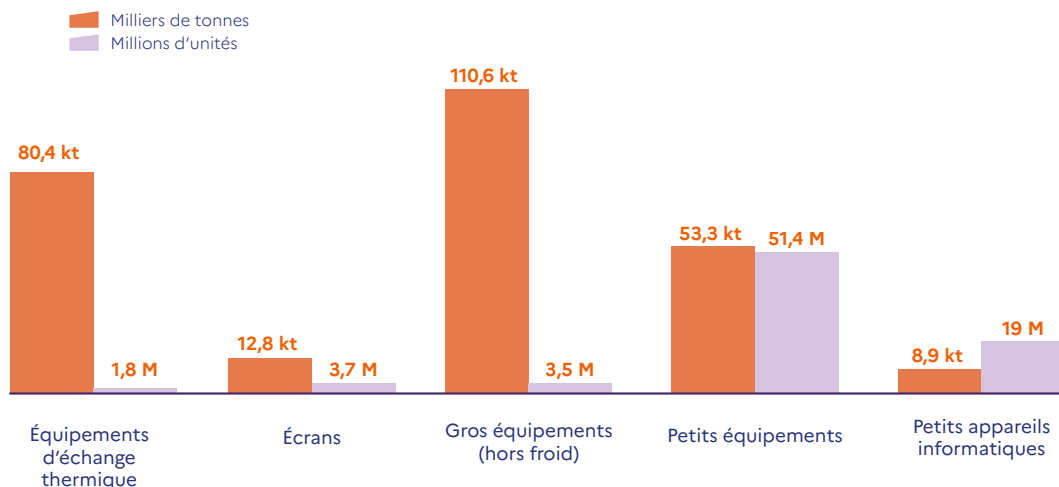
1 220 structures physiques (détail dans le graphe) et 25 acteurs en ligne spécialisés

80 millions d'unités, soit 266 kt

2,5 à 2,6 milliards d'euros dont reconditionné : 1,3 à 1,4 milliards d'euros

8 200 à 11 400 emplois (ETP) (estimations incluant les acteurs ESS, reconditionneurs et market-places spécialisées)

15 à 20 % du marché (en volume)



Volumes d'EEE réemployés en nombre d'items et en tonnes, par type d'équipement.

Tendances 2017-2024

Équipements informatiques

- Marché en forte croissance : hausse de la demande de smartphones reconditionnés, écosystème dynamique et en consolidation.
- Enjeu d'approvisionnement : modèles prédominants d'offres combinées à un rachat, recours fréquent à l'import (smartphones, écrans).
- Des processus de plus en plus industriels et automatisés.

Électroménager

- Positionnement de nouveaux acteurs : reconditionneurs spécialisés, distributeurs et fabricants en complément des acteurs historiques de l'ESS.
- Modèles économiques fragiles : développement de partenariats, stratégies omnicanales, frein des garanties obligatoires.
- Concurrence sur l'accès aux gisements de meilleure qualité.

Pour aller plus loin : consultez le [rapport détaillé](#) du Panorama du réemploi et de la réutilisation, chapitre 6.8.

Focus sur les détenteurs professionnels

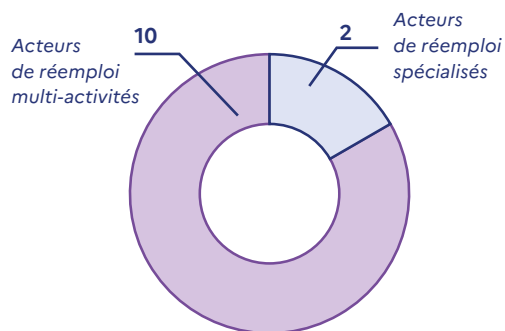
- Pratiques d'achat moins développées : -10 points par rapport aux ménages (baromètre GreenIT, 2024).
- Approvisionnement des reconditionneurs avec parcs informatiques d'entreprises.
- EEE professionnels : pratiques développées dans plusieurs secteurs (équipements médicaux, distributeurs automatiques de billets, alimentaires, groupes électrogènes, impression), activités de reconditionnement et remanufacturation intégrées aux offres de matériels en location.



Panneaux photovoltaïques (PV)

Périmètre

Les panneaux photovoltaïques sont soumis à la filière REP des EEE depuis 2014. Dans ce cadre, certaines obligations en matière de réemploi-réutilisation s'appliquent depuis 2022, notamment des soutiens financiers au développement de l'activité de réemploi-réutilisation.



Acteurs de réemploi des PV par typologie.

Chiffres clés 2024

12 structures
physiques (détail dans le graphe) et 4 acteurs en ligne spécialisés

moins de 10 emplois
(ETP) (hors acteurs en ligne)

3,5 kt
(dont une part significative à l'export), moins de 1 % du marché

Tendances 2017-2024

- **Marché émergent** : quelques acteurs en démarrage d'activité et une faible demande (prix bas du neuf, progression des performances techniques des PV au cours des 10 dernières années)
- **Objectif** : développer une filière locale de reconditionnement à travers l'élaboration d'une norme et d'un label en cours, ainsi que le soutien aux acteurs ESS via la REP.

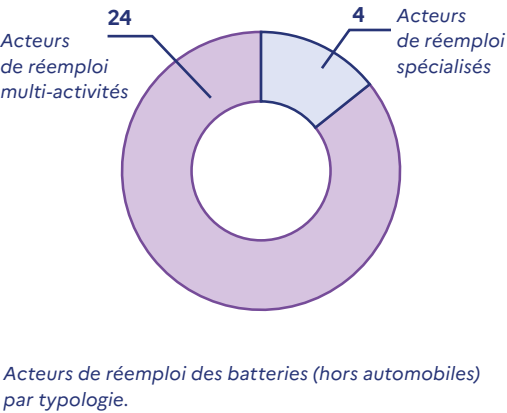
Pour aller plus loin : consultez le [rapport détaillé](#) du Panorama du réemploi et de la réutilisation, chapitre 6.9.

Batteries (hors automobile)

Périmètre

Types d'équipements	Correspondance avec une filière REP
Batteries portables : d'appareils électriques, d'outillage, de jouets, de clôtures électriques, etc.	Batteries, historiquement Piles et accumulateurs
Batteries de moyens de transport légers (MTL) : VAE, trottinettes, scooters électriques, etc.	Batteries
Batteries à usage industriel (de traction de chariots élévateurs, d'ascenseurs, stationnaires de stockage de l'énergie, etc.).	

À noter : La filière REP Batteries est une nouvelle filière européenne qui a été lancée en France en 2025. Elle dispose d'objectifs et d'obligations en matière de réemploi, réaffectation, remanufacturation.



Chiffres clés du réemploi

moins de 30 structures physiques (détail dans le graphe)

120 000 batteries, soit 1 400 tonnes (moins de 1 % du marché)

135 emplois (ETP) (réparateurs, reconditionneurs et acteurs du remanufacturation et de la réaffectation)

Tendances 2017-2024

Batteries portables et MTL :

- Marché très récent et en pleine croissance : un écosystème encore petit mais très dynamique.

Batteries industrielles :

- Activité de régénération exclusivement : 1 500 batteries en 2024.

Réglementation : de nouvelles obligations pour développer la filière.

Pour aller plus loin : consultez le [rapport détaillé](#) du Panorama du réemploi et de la réutilisation, chapitre 6.10.

5.3. Produits et matériaux de construction du bâtiment

Le réemploi reste une pratique encore très limitée dans le secteur du bâtiment comparée à d'autres produits et secteurs d'activité du présent panorama. Les acteurs du bâtiment y voient toutefois depuis plusieurs années un intérêt croissant, porté par l'évolution du contexte réglementaire en faveur de la décarbonation et de la réduction des déchets (RE2020, filière REP PMCB, diagnostic PEMD). De nombreux maîtres d'ouvrage, publics et privés, souhaitent

ainsi intégrer le réemploi dans leurs projets (a minima dans le cadre de démonstrateurs) pour en tester la faisabilité. Cela se traduit par une **augmentation des références à cette pratique dans les appels d'offres de travaux.**

Toutefois, de fortes disparités existent en termes de potentiel, d'état de l'offre et surtout de la demande selon les types de produits, comme l'illustre la figure suivante.

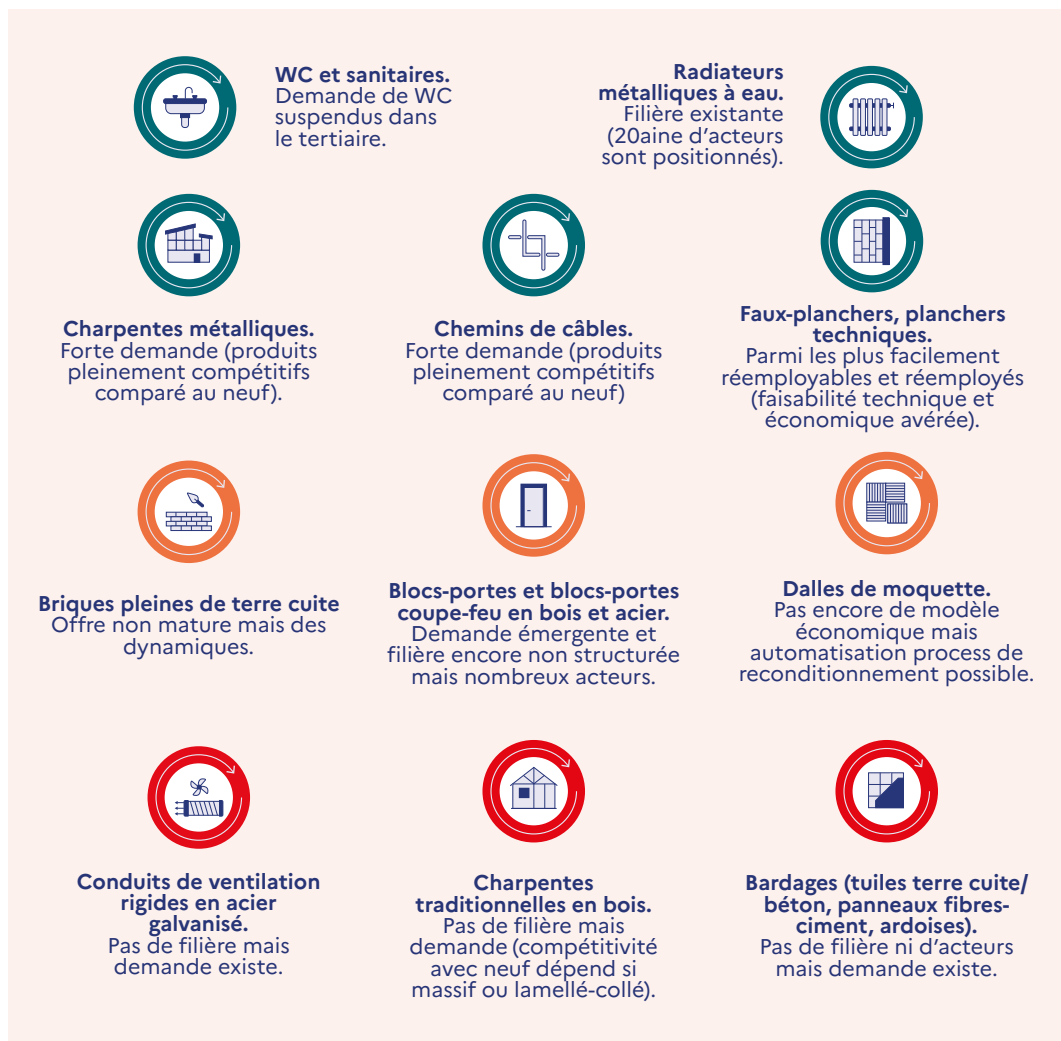


Figure 8. — État de l'offre et de la demande en réemploi des principaux types de PMCB (visuel adapté à partir du rapport du projet SPIROU).

5.3.1. Écosystème du réemploi et de la réutilisation

De nombreux acteurs interviennent dans la chaîne de valeur du réemploi des PMCB. D'une manière générale, les **activités et structures s'entremêlent** (diagnostic, conseils, design, architecture, dépose soignée, déconstruction, vente de produits de réemploi avec ou sans marketplace, vente de matériaux anciens), **et il est fréquent que les acteurs soient positionnés sur plusieurs activités de vente de produits ou de services.**

Les pratiques de réemploi s'appuient fréquemment sur des plateformes physiques, maillons structurants et sources d'information incontournables. Ces acteurs ne limitent toutefois pas leur sourcing aux produits/déchets issus de déposes sélectives, mais intègrent des invendus, produits déclassés, fins de stocks, surplus de chantier, etc.

Une étude réalisée par le CSTB (2025) a permis de structurer l'analyse des différents circuits de réemploi de PMCB :

- A. Réemploi après passage du matériau par le stock d'un revendeur professionnel (plateforme physique).
- B. Réemploi sur le même site.
- C. Réemploi de chantier à chantier, en flux tendu.
- D. Réemploi en interne au sein d'une même entreprise/artisan possédant un stock propre.
- E. Réemploi de particulier à particulier, en direct, via des plateformes numériques CtoC, ou via des ressourceries de type matériauthèques/magasins éphémères en pied de chantier.

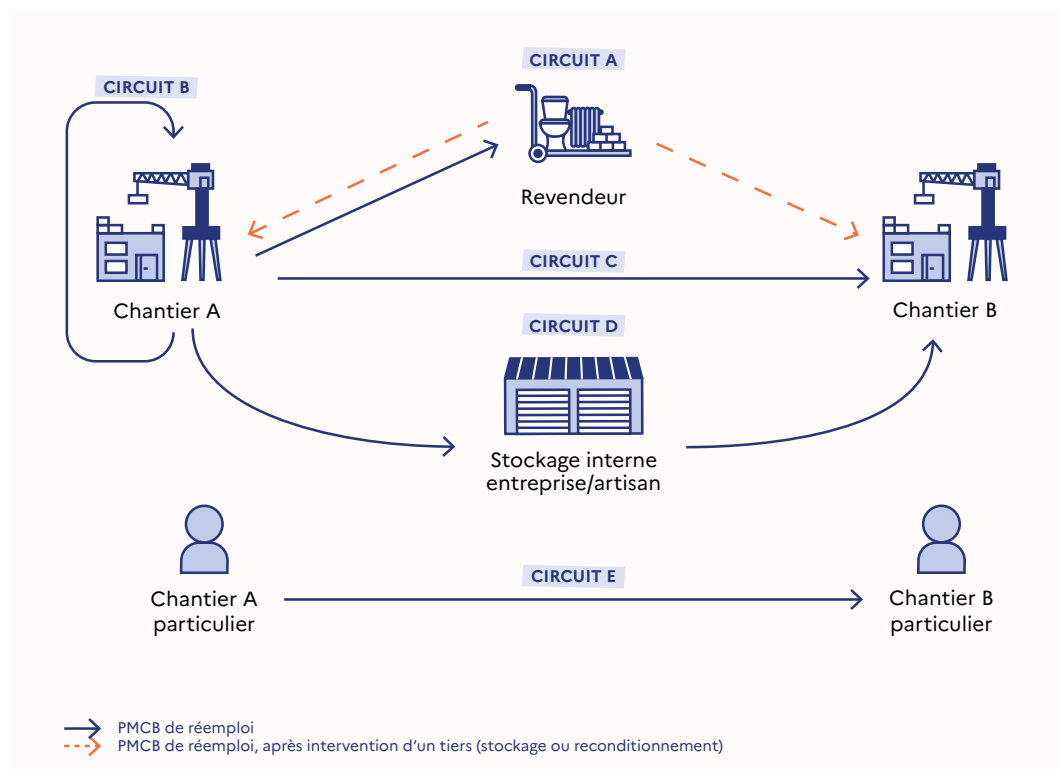


Figure 9. — Circuits de réemploi de PMCB (d'après une étude du CSTB pour le compte de l'OCAB, 2025).

Dans le circuit A, les revendeurs peuvent aussi bien se fournir (et vendre) à des professionnels qu'à des particuliers. On trouve parmi ces revendeurs des entreprises de démolition/déconstruction ayant des stocks de matériaux récupérés au gré de leurs chantiers, des fournisseurs de matériaux de réemploi spécialisés dans un matériau (planchers techniques, radiateurs, dalles de moquette, sanitaires, etc.), des dépôts-ventes de matériaux de construction d'occasion, des plateformes physiques gérées par des acteurs de l'ESS, des marchands de matériaux anciens.

Ce circuit est relativement bien connu et documenté en termes

de structures et d'estimation des volumes.

Le réemploi sur site (circuit B) concerne les PMCB qui sont déposés puis reposés sur le même site (avec ou sans opération de requalification). Les produits et matériaux peuvent également être entreposés temporairement hors du site du chantier (stock propre du MOA, ou loué le temps du chantier).

Le réemploi de chantier à chantier (circuit C) implique que les calendriers des deux chantiers soient compatibles (plus facile à l'échelle d'un gestionnaire de parc immobilier).

Le circuit D concerne les flux réemployés entre les chantiers d'une même entreprise, via un espace de stockage intermédiaire lui appartenant. Cette pratique est observée chez les artisans/TPE (au gré des opportunités) comme dans certaines grandes entreprises de travaux.

Concernant le circuit E, les transactions peuvent être réalisées en direct, via des plateformes numériques, des magasins temporaires en pied de chantier ou encore des ressourceries éphémères. Ces flux sont par nature plus difficiles à tracer que ceux transitant par un revendeur.

5.3.2. Indicateurs quantitatifs

Indicateurs quantitatifs sur le réemploi des PMCB

280 structures spécialisées

et environ 100 acteurs ESS multiflux

Un effectif de **1 650 ETP** (hors acteurs multiflux)

Un CA cumulé de **12,5 millions d'euros**

Des flux réemployés de **plus de 240 kt** et une part du marché de moins de 0,15 % pour les PMCB inertes et de moins de 0,8 % pour les PMCB non inertes.



En complément des acteurs ESS multiflux (environ 100 structures actives sur la filière PMCB), on recense plus de 230 structures spécialisées dans le réemploi de PMCB et environ 50 entreprises du secteur du bâtiment ayant une activité secondaire de réemploi, pour des effectifs estimés à 1650 ETP.

Les flux réemployés sont estimés à plus de **240 000 tonnes** (chiffres 2023), dont **près de 145 000 tonnes via le circuit A** (près de 100 000 tonnes de PMCB inertes (briques, tuiles, sanitaires, etc.), environ 45 000 tonnes de PMCB non inertes (menuiseries, planchers, dalles de moquette, etc.))³⁴. Les flux réemployés sur les autres circuits ont été extrapolés, dans le cadre de l'étude réalisée par le CSTB pour l'OCAB, à partir d'hypothèses sur les parts

relatives des différents circuits, qui restent fragiles. Ces chiffres sont donc à prendre comme de premiers ordres de grandeur quantitatifs.

La valeur globale du marché de réemploi n'a pas pu être estimée en l'état des connaissances, notamment en raison de la difficulté à chiffrer la valeur des flux réemployés via les circuits B à E. **Un chiffre d'affaires cumulé généré par le réemploi avec intervention de tiers extérieurs a été estimé autour de 12,5 millions d'euros**, se répartissant principalement entre entreprises spécialisées (5 à 7 millions d'euros), revendeurs spécialisés (3 à 4 millions d'euros), brocantes et marchands de matériaux anciens (2 à 2,5 millions d'euros) et acteurs de l'ESS (entre 500 k et 1 million d'euros).

5.3.3. Dynamiques sectorielles

La mise en mouvement de tout un écosystème d'acteurs en faveur du réemploi des produits et matériaux de construction a conduit à la **création d'un syndicat dédié** en 2022 : le syndicat professionnel du réemploi de matériaux dans la construction (SPREC).

Pour ce qui est de la disponibilité et de l'accès aux gisements, **les diagnostics PEMD³⁵ se généralisent** et (re)mettent en lumière des potentiels avant toute intervention.

Des **collaborations et partenariats** se nouent entre des structures de curage/déconstruction, des revendeurs spécialisés, des distributeurs, voire des opérateurs de gestion de déchets. Les catalogues de PMCB de réemploi s'étoffent et s'interconnectent grâce à des solutions numériques, permettant de rendre l'offre plus visible et d'augmenter les débouchés.

Les retours d'expérience et la mobilisation de la profession aident progressivement à lever les freins assurantiels :

- Publication en 2024 du guide « Réemploi d'éléments structuraux en acier » du Centre Technique Industriel de la Construction Métallique (CTICM).
- Projet SPIROU (Sécuriser les Pratiques Innovantes de Réemploi par une Offre Unifiée) visant à aider à faire reconnaître les process de requalification et de justification des performances des produits, équipements et matériaux à réemployer.
- Lancement par sept acteurs majeurs de la filière bâtiment du programme AMBRE (Agir et Mobiliser pour Bâtir et rénover avec le REemploi) en octobre 2025, dont un axe essentiel concerne l'élaboration de nouvelles recommandations professionnelles.
- Définition par le CSTB, fin 2025, d'un référentiel de qualité et d'un dispositif de vérification « Reconnaissance de la Qualité des Processus de Reconditionnement » pour accompagner les centres et les filières de reconditionnement.

Si la filière REP PMCB a permis le déploiement de plusieurs milliers de points de reprise de déchets, l'intégration de zones de réemploi sur ces points de reprise demeure rare, **les négoceurs et distributeurs de matériaux semblent rester relativement à distance du marché des PMCB de réemploi dans l'immédiat.**

34. Catégorisation inerte / non inerte faite dans le cadre de la filière REP.

35. Le diagnostic PEMD (Produits, Équipements, Matériaux, Déchets), rendu obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2023 par la loi AGECE, s'applique aux opérations de démolition ou de rénovation significative de bâtiments.

5.4. Automobile

5.4.1. Écosystème du réemploi et de la réutilisation

Le recensement du tissu d'acteurs et des effectifs mobilisés sur le réemploi des véhicules automobiles et de leurs sous-parties est marqué par une forte imbrication des activités de réemploi avec d'autres activités hors réemploi (vente de neuf, location, dépollution et traitement de véhicules hors d'usage, activités de prestation de services).

Véhicules

Un véhicule d'occasion (VO) acquiert ce statut dès lors que celui-ci est vendu alors qu'il a déjà été immatriculé. Les particuliers représentent la grande majorité du parc de véhicules et se tournent principalement vers l'achat de VO, tandis que les professionnels achètent surtout des voitures neuves. Le marché des VO englobe plusieurs pratiques :

- Les VO vendus entre particuliers, majoritairement sans opération préalable de remise en état.
- Les VO vendus par les professionnels, reconditionnés : ils sont systématiquement contrôlés, les pièces mécaniques d'usure sont vérifiées et changées si besoin, et la carrosserie peut être remise en état.

Pièces issues de l'économie circulaire (PIEC) de Véhicules hors d'usage (VHU)

L'étude s'est focalisée sur les PIEC issues de véhicules légers, représentant la majorité des volumes. Dans le secteur de la réparation automobile, les Pièces issues de l'économie circulaire (PIEC) ont été définies dans le cadre du Décret n° 2016-703. Elles peuvent uniquement être issues d'acteurs professionnels afin de garantir leur traçabilité et leur qualité. On distingue deux typologies de PIEC :

- **Les pièces d'occasion**, commercialisées par les centres de traitement de VHU agréés après avoir été vérifiées (également dénommées pièces de réemploi ou pièces reconditionnées).
- **Les pièces remanufacturées**, également appelées « pièces échange standard », sont des composants et éléments usagés qui ont été entièrement remis à neuf selon un processus industriel rigoureux et standardisé.

Derrière ces deux typologies, ce sont deux marchés qui opèrent de manière presque indépendamment l'un de l'autre, bien que des liens existent entre les acteurs :

- **Les centres VHU** extraient les pièces automobiles des véhicules hors d'usage, les vérifient et les revendent principalement à des réparateurs professionnels dans le cadre de réparations de véhicules.

- **Les remanufacturiers** récupèrent quant à eux des pièces usagées principalement auprès des réparateurs pour les remettre en état et les revendre au travers d'un système de consigne (échange standard).

Plusieurs intermédiaires de vente se positionnent entre les producteurs de PIEC et les utilisateurs finaux : les sites d'e-commerce spécialisés et généralistes permettant de faciliter la recherche de PIEC pour les réparateurs, les distributeurs qui proposent une offre de pièces remanufacturées, voire d'occasion aux réparateurs membres de leur réseau, et les grossistes qui centralisent certaines pièces démontées des VHU pour les vendre à l'export ou aux remanufacturiers.

Les utilisateurs finaux des pièces d'occasion sont majoritairement des réparateurs professionnels (garagistes indépendants, concessionnaires, réparateurs d'un réseau constructeurs), bien que des particuliers achètent également des pièces d'occasion pour réaliser leurs propres réparations ou les confier ensuite à un professionnel.

Pneumatiques

Le réemploi des pneumatiques usagés peut se faire de différentes façons :

- **Par la revente de pneus d'occasion**, pratique qui concerne très majoritairement le pneu de véhicule léger. Ce marché est organisé autour des centres VHU, centres auto et spécialistes du pneu, ainsi que des spécialistes de la distribution de pièces détachées.
- **Par le rechapage**, qui consiste à remplacer la bande de roulement usée par une nouvelle sur la carcasse du pneu encore en bon état. L'activité de rechapage en France porte très majoritairement sur les pneus usagés de poids lourds (PL) et d'aviation, mais existe également, bien que de façon moins développée, pour les pneus usagés de véhicules légers (VL). **Sur le marché du rechapage des pneus PL**, on compte une dizaine d'acteurs en France. Cependant, 75 % à 80 % des pneus rechapés en France ne changent pas de propriété (rechapage nominatif et offre de banque³⁶), et ne sont donc pas comptabilisés comme du réemploi. **Sur le marché du rechapage des pneus VL**, un seul rechapreur existe en France. Les pneus VL rechapés proviennent des centres VHU et des collecteurs agréés de pneumatiques, et sont écoulés principalement via les réseaux de revendeurs spécialisés de pneumatiques et centres auto, en direct auprès d'utilisateurs (entreprises de location longue durée et distributeurs de VO, particuliers).

Batteries automobiles

Les batteries de démarrage et les batteries de véhicules électriques (VE) suivent des filières différentes.

Les **batteries de démarrage** réemployées proviennent des centres VHU et des réparateurs et sont soit revendues en l'état aux utilisateurs de véhicules, soit régénérées³⁷ par des entreprises spécialisées afin d'être revendues sous l'appellation « batteries reconditionnées ».

La seconde vie des **batteries de traction de VE** est quant à elle principalement organisée autour des constructeurs, qui agissent comme intermédiaires entre les acteurs extrayant les batteries (réparateurs et centres VHU), et les acteurs de la réaffectation³⁸ des batteries. Certains spécialistes de la réaffectation peuvent se fournir directement auprès de centres VHU ou réparateurs, mais les enjeux de sécurité rendent les constructeurs souvent incontournables. Les constructeurs sont aussi les principaux acteurs impliqués dans le remanufacture³⁹ de batteries.

36. L'offre de banque est un système qui permet aux flottes de déposer leurs carcasses et de recevoir en échange des pneus rechapés disponibles immédiatement, sans attendre le rechapage de leurs propres carcasses.

37. La régénération de batteries de technologie plomb consiste à contrer la dégradation de la batterie par un procédé appelé désulfatation.

38. Le règlement UE 2023/1542 du 23 juillet 2023, relatif aux batteries et aux déchets de batteries, définit la réaffectation comme toute opération qui a pour résultat qu'une batterie ou des parties de celle-ci sont utilisées à des fins ou pour des applications autres que celle pour laquelle la batterie a été initialement conçue. Le plus souvent, les batteries de VE sont réaffectées pour du stockage stationnaire d'énergie.

39. Le règlement UE 2023/1542 du 23 juillet 2023, relatif aux batteries et aux déchets de batteries, définit le remanufacture comme toute opération technique réalisée sur une batterie usagée qui comprend le démontage et l'évaluation de tous ses éléments et modules de batterie et l'utilisation d'un certain nombre d'éléments et de modules de batterie qui sont neufs, usagés ou issus de la valorisation de déchets, ou d'autres composants de batterie, en vue de rétablir la capacité de la batterie à au moins 90 % de la capacité nominale initiale, et lors de laquelle l'état de santé de tous les éléments de batterie individuels ne diffère pas de plus de 3 % entre les éléments, et qui a pour résultat une utilisation de la batterie pour la même finalité ou application que celle pour laquelle la batterie a été initialement conçue.

La figure ci-dessous décrit de façon schématique et simplifiée l'écosystème du marché des véhicules d'occasion, structuré en très grande partie autour des concessions et réseaux constructeurs.

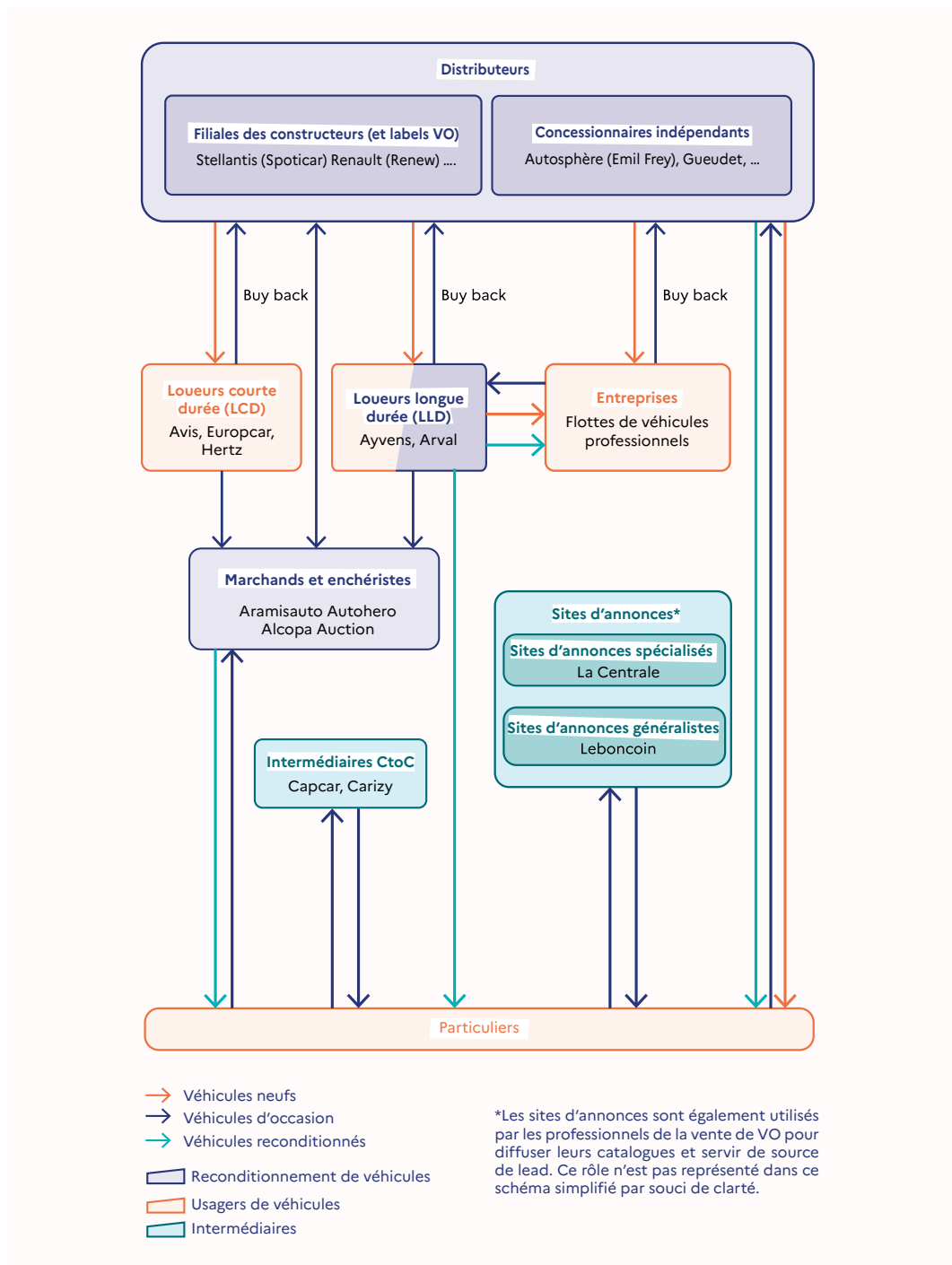


Figure 10. — Représentation schématique de l'écosystème de réemploi des véhicules particuliers.

5.4.2. Indicateurs quantitatifs

Recensement des structures et effectifs mobilisés

Au global, on estime que près de 40 000 établissements, et plus de 83 000 ETP, contribuent au réemploi des véhicules et de leurs sous-parties (pièces, batteries, pneus).

Le marché des VO passe en très grande partie par les concessions et réseaux constructeurs, qui représentent plus de 36 000 entreprises, pour une estimation de plus de 70 000 ETP associés au marché de l’occasion (incluant toutes les activités associées de vente, conseil, etc.), dont environ 6 000 ETP directement sur l’activité de reconditionnement⁴⁰.

Les marchés des PIEC automobiles et du réemploi de batteries reposent principalement sur l’activité de récupération par les centres VHU (environ 870 centres VHU extracteurs de PIEC, pour des effectifs associés estimés à plus de 4 000 ETP) et de remanufacturiers (~ 300 entreprises, ~ 5 000 ETP). Le marché des pneumatiques de RR repose également, pour la revente d’occasion, sur les centres VHU, centres auto et spécialistes du pneu, spécialistes de la distribution de pièces détachées (les effectifs associés à la revente d’occasion n’ont pas pu être estimés), et pour le rechapage, sur des acteurs dont l’essentiel de l’offre est en prestation de service, hors réemploi.

Catégories	Nombre d'établissements physiques de réemploi		Emplois (ETP)
	Activité principale	Activité secondaire	
Véhicules	~ 400	~ 36 000	~ 73 000
PIEC automobiles	~ 300	~ 870	~ 9 400
Batteries automobiles	10 à 15	~ 870	NC
Pneumatiques	~ 30	~ 2 400	~ 1 200
TOTAL (hors doublons)	~ 750	39 000	83 400

Tableau 8. — Recensement des acteurs et effectifs du réemploi dans le secteur des véhicules.

Quantification du marché et tendances d'évolution

Le marché des véhicules d’occasion est un marché mature et relativement stable, autour de 75 % de parts de marché depuis plus de 10 ans. Les véhicules thermiques représentent encore la grande majorité du parc français et donc des ventes de VO, tandis que la part des nouvelles motorisations (hybrides et électriques) progresse rapidement mais reste faible.

Peu d'études existent permettant de quantifier précisément le marché global des PIEC en France. D’après une étude menée par l’ADEME en 2024, le marché est estimé à environ 500 millions d’euros, soit 3 à 5 % du marché de la pièce neuve en valeur, et 10 à 12 % en volume.

40. Source : Association nationale pour la formation automobile (ANFA), 2025 - La Branche des services de l’automobile. Estimations pour l’ensemble des acteurs ayant une activité de commerce automobile impliqués dans la vente de véhicules d’occasion

Concernant les batteries automobiles : à date, le réemploi des batteries de démarrage reste marginal et peu structuré, et aucun chiffre n'est disponible au niveau de la filière. Seules quelques estimations ont pu être réalisées à partir des données issues d'une étude menée par l'ADEME entre 2024 et 2025. Le réemploi des batteries de traction de véhicules électriques est quant à lui émergent, il est donc encore plus difficile d'estimer des indicateurs précis liés à ces pratiques. Le réemploi et la réaffectation de ces batteries demeurent des marchés de niche par rapport à la taille du secteur, mais se développent.

Sur le marché du réemploi des pneumatiques, on observe des tendances inverses entre le rechapage (en baisse) et la revente d'occasion (en hausse), concurrencés par l'importation de produits à bas prix (notamment en vente en ligne). Ce secteur est également marqué par une réduction des ventes d'occasion à l'export. Les données disponibles ne permettent pas, à ce jour, de quantifier précisément les flux de revente d'occasion en France, et la valeur de marché associée.

Catégories	Volumes réemployés	Valeur (millions d'euros)	Part de marché du réemploi	Tendance depuis 2017
Véhicules d'occasion	5,5 millions d'unités	91 000 millions d'euros	76 %	→
PIEC VHU	8,8 millions d'unités revendues d'occasion 2,8 millions de pièces remanufacturées (données 2015)	500 millions d'euros	9 à 11 %	↗ ↗
Batteries automobiles	~ 0,5 kt de batteries de démarrage régénérées ~ 0,7 kt de batteries de traction réaffectées	5,7 millions d'euros	< 1 %	↗
Pneus rechapés	~ 400 000 pneus PL, > 300 000 pneus VL revendus, soit environ 28 kt	~ 200 millions d'euros	pneus PL : 25 % pneus VL : < 1 %	↘ ↘
Pneus d'occasion	81 kt de pneus orientés en occasion, mais sans qu'il soit possible d'estimer la part réutilisée en France. > 1 million d'unités (~ 8,2 kt) pneus VL revendus en ligne sur le marché français	Inconnue	Inconnue	↗ ↗

Tableau 9. — Indicateurs quantitatifs des flux de réemploi dans le secteur automobile.

5.4.3. Dynamiques sectorielles

Le réemploi dans ce secteur est marqué par différentes dynamiques, synthétisées ci-dessous.

Évolutions réglementaires et politiques publiques

Les politiques publiques visant à favoriser l'achat de véhicules moins polluants et à réduire le nombre de véhicules thermiques en circulation tendent à soutenir les ventes de VO récents (moins de 4 ans), et à l'inverse à accélérer le retrait de modèles plus anciens. De plus, l'électrification du parc amène le développement de nouvelles filières de réemploi et de réaffectation sur les batteries de traction, et pousse les acteurs de la filière à faire évoluer leurs pratiques pour s'adapter aux nouveaux enjeux posés par ces véhicules.

Le cadre réglementaire en France est globalement favorable au développement du marché des PIEC, notamment grâce aux évolutions récentes. **Deux réglementations ont ainsi eu un impact majeur sur la filière des PIEC :**

- **Le Décret n° 2016-703 du 30 mai 2016**, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et renforcé en 2018, appelé couramment « décret PIEC », qui oblige les réparateurs automobiles à proposer des pièces issues de l'économie circulaire (PIEC) en alternative aux pièces neuves lors d'une réparation.
- **La nouvelle filière REP Véhicules**, mise en place en 2024, afin de mieux encadrer la gestion de la fin de vie des véhicules et d'améliorer les performances d'extraction des pièces d'occasion par les centres VHU. Elle fixe notamment des objectifs de taux de réutilisation des pièces issues de véhicules pour 2024 (8,5 %), 2026 (10 %) et 2028 (16 %).

D'autres mesures sont également favorables au développement du réemploi dans le secteur, en soutenant la demande en biens issus du réemploi au travers de la commande publique : les articles 58 et 60 de la loi AGECE imposent l'achat d'une proportion minimale de véhicules, de PIEC et de pneus rechapés dans les achats publics.

Enfin, plus récemment (début 2026), une révision du cahier des charges d'agrément de la filière REP Pneumatiques a été initiée pour développer les soutiens financiers apportés au rechapage de pneus VL via la filière REP.

L'importance croissante des constructeurs et réseaux concessionnaires

Les réseaux constructeurs et les concessionnaires continuent à prendre de l'importance sur le marché des véhicules d'occasion, notamment grâce aux formules de financement choisies désormais par les particuliers lors de l'achat d'un véhicule neuf. En effet, depuis 2015, le recours à la formule de Location avec option d'achat (LOA) a fortement progressé chez les particuliers dans le cadre de l'achat de véhicule, se substituant au crédit classique. L'augmentation du recours aux formules locatives (LOA et LLD) par les ménages a pour conséquence d'accroître le retour des véhicules récents d'occasion au sein des réseaux constructeurs et des concessionnaires, et vient donc alimenter l'offre de VO récents pour ces acteurs.

Le marché du véhicule électrique est également propice au positionnement stratégique des constructeurs sur la seconde vie des batteries de traction. En effet, ce marché est aujourd'hui largement organisé autour des constructeurs automobiles, qui récupèrent les batteries usagées afin de les tester, certifier leur qualité et les remettre en état si nécessaire, puis les revendre à des spécialistes de la réaffectation ou à des intermédiaires grossistes. Cette position est en grande partie liée à la difficulté pour les autres acteurs d'avoir accès au « Battery Management System » (BMS) pour récupérer les informations de sécurité, d'état de santé et d'historique d'utilisation des batteries, informations primordiales pour pouvoir garantir la performance et la sécurité des batteries de seconde vie.

Les constructeurs automobiles s'intéressent également de plus en plus au marché des PIEC et l'investissent de façon croissante : investissements dans des réseaux de centres VHU, lancement d'activités de remanufacturation en interne, rachats de plateformes d'e-commerce de pièces d'occasion. De plus, au travers de la mise en place des systèmes individuels au sein de la REP, les constructeurs ont la possibilité de contrôler de plus en plus fortement la fin de vie des véhicules et la récupération de matières et de pièces. Enfin, l'intégration croissante de composants et de systèmes électroniques par les constructeurs automobiles dans les nouveaux véhicules pose également des enjeux pour leur réutilisation, aussi bien pour la remanufacture que les pièces d'occasion, et pourrait impliquer pour les centres VHU et remanufacturiers indépendants d'obtenir des partenariats avec les constructeurs pour pouvoir continuer à développer leurs activités.

L'essor du numérique

Le marché des VO a connu une forte croissance du numérique, aussi bien dans la mise en relation des particuliers que pour la vente de VO en BtoC. Les sites d'annonces sont devenus incontournables, aussi bien pour mettre en relation les particuliers que pour servir de vitrine aux offres de professionnels. Des intermédiaires opérant uniquement sur internet, sans réseau d'agences physiques, ont fait leur apparition et proposent aux particuliers de se charger pour eux de la vente ou de l'achat de leurs véhicules d'occasion en postant leur annonce sur différents sites. Enfin, on observe que certains marchands de VO opèrent sans agence physique : la vente et l'achat de véhicules d'occasion se font uniquement au travers de leur site internet.

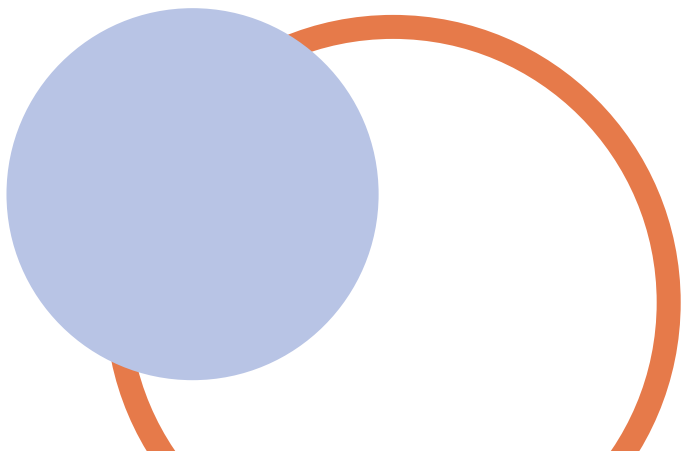
Sur le marché des pièces d'occasion, la vente en ligne représente dorénavant environ 50 % des ventes des centres VHU. Les centres VHU, qui vendaient auparavant la majorité de leurs pièces d'occasion directement au comptoir ou par des commerciaux à des réparateurs locaux, ont désormais la possibilité de servir l'ensemble du territoire grâce à la vente par internet et aux services de livraison existants. Les plateformes d'e-commerce et les sites internet que certains centres ou réseaux de centres ont créés en interne leur permettent de toucher une clientèle plus large et d'améliorer leur visibilité auprès des réparateurs.

Sur les pneumatiques, le déploiement du marquage RFID facilite l'appairage des pneus et améliore leur traçabilité, notamment en matière d'utilisation sur le marché intérieur ou d'exportation des pneus rechapés et d'occasion. De plus, des acteurs français développent de nouvelles solutions logicielles basées sur l'intelligence artificielle permettant de tracer et classer les pneus par grade de qualité, afin d'orienter les pneumatiques vers la filière la plus adaptée.

L'industrialisation des processus

Sur le reconditionnement des véhicules, de nombreux constructeurs et distributeurs ont investi depuis les années 2010 afin d'industrialiser le processus, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cette industrialisation vise à réduire le temps de traitement des véhicules afin d'être en capacité d'augmenter l'offre de véhicules d'occasion : le temps d'immobilisation est un critère important dans l'activité de reconditionnement, pouvant varier de quelques jours lorsqu'aucune opération mécanique ou de carrosserie lourde n'est nécessaire, à plus de 3 semaines pour des véhicules nécessitant plus de travail. De plus, les investissements dans des usines dédiées permettent aux constructeurs de standardiser le processus de reconditionnement et d'assurer une uniformité de l'apparence des voitures reconditionnées. Enfin, les acteurs cherchent à améliorer la performance économique du reconditionnement en réalisant des économies d'échelle leur permettant d'améliorer leurs marges et leur compétitivité.

On observe également, depuis plusieurs années, une dynamique d'investissement des centres VHU extracteurs de pièces détachées, dont les plus importants s'industrialisent fortement afin de maximiser leurs capacités d'extraction de pièces destinées au marché de l'occasion. Ces investissements devraient se poursuivre, voire s'accroître fortement pour s'adapter à l'arrivée croissante de véhicules électriques dans les flux traités par les centres VHU.



5.4.4. Fiches synthétiques par sous-secteur

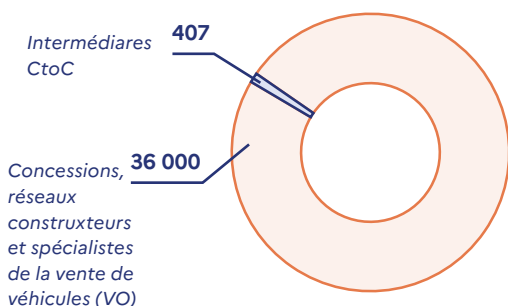
Véhicules et pièces détachées

Périmètre

- Voitures particulières.
- Pièces détachées issues de véhicules (hors pneus et batteries).

À noter : les véhicules sont soumis à une filière REP. Des objectifs et obligations réglementaires en matière de réutilisation s'appliquent uniquement aux pièces détachées.

Les véhicules d'occasion



Acteurs de réemploi des véhicules d'occasion par typologie.

Chiffres clés (VO)

36 000 entreprises

physiques (détail dans le graphe) et une quinzaine d'acteurs en ligne spécialisés

73 000 emplois

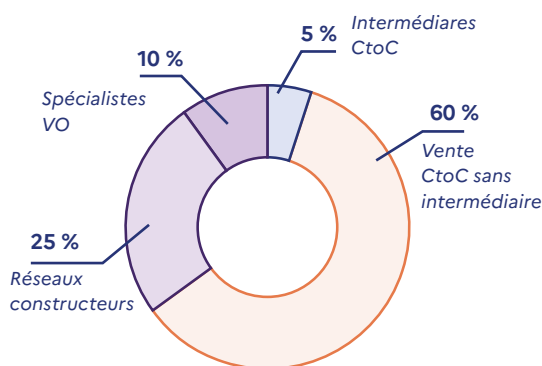
(ETP) dont 6 000 dédiés au reconditionnement

5,5 millions

de voitures d'occasion vendues, soit 76 % du marché

90 milliards d'euros

valeur du marché

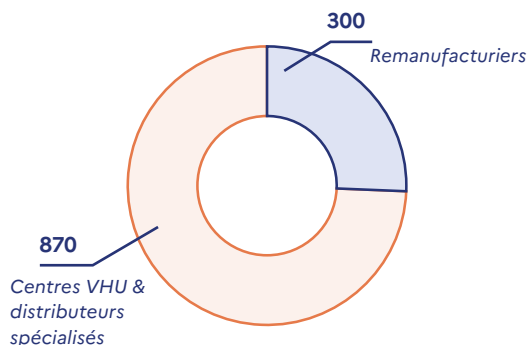


Ventes de VO aux particuliers par canal.

Tendances 2017-2024 (VO)

- Un marché mature et structuré : le réemploi est intégré avec la distribution et la réparation automobile ;
- Numérisation du secteur : sites d'annonces incontournables (60 % PDM), BtoC multicanal voire 100 % en ligne ;
- Industrialisation du reconditionnement : standardisation et augmentation de capacité ;
- Le leasing comme source croissante d'approvisionnement en VO récents ;
- Politiques publiques plus favorables au neuf qu'à l'occasion (prime à la conversion, leasing social).

Les Pièces issues de l'économie circulaire (PIEC)



Acteurs de réemploi des PIEC par typologie.

Chiffres clés (PIEC)

1170 structures
(détail dans le
graphe) du
réemploi

9 400 emplois
(ETP)

10,8 millions
d'unités soit plus
de 110 000 tonnes
(9 à 11 % du marché
en volume)

500 millions d'euros
valeur du marché

Tendances 2017-2024 (PIEC)

- Utilisation de pièces d'occasion en hausse depuis le décret PIEC : de 2,7 % en 2018 à 6,1 % en 2025 dans le cadre de réparations-collisions⁴¹.
- Structuration et industrialisation des centres VHU pour augmenter l'extraction de pièces, avec la nouvelle filière REP des véhicules et ses objectifs fixés de réutilisation.
- Positionnement grandissant des constructeurs automobiles.

Pour aller plus loin : consultez le [rapport détaillé](#) du Panorama du réemploi et de la réutilisation, chapitres 8.1 et 8.2.



41. Source : Étude pièces de réemploi PRE T4 2025, Association Sécurité et réparation automobile [SRA], 2026.

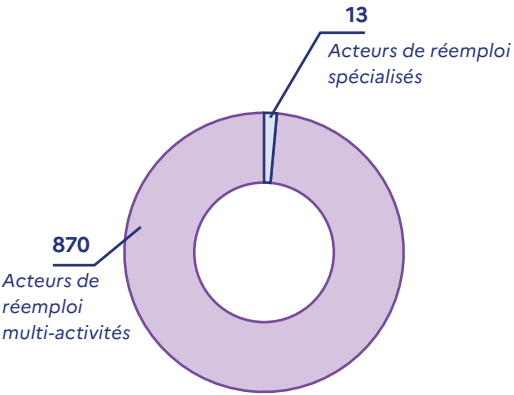
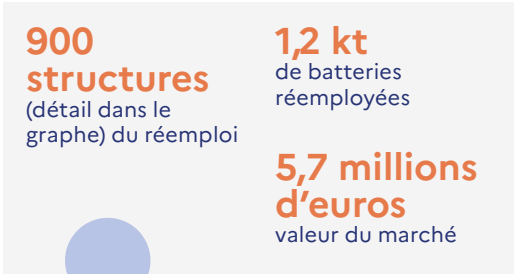
Batteries automobiles

Périmètre

Types d'équipements	Correspondance avec une filière REP
Batteries automobiles de traction de véhicules électriques/hybrides	Batteries
Batteries automobiles de démarrage	

À noter : la filière REP Batteries est une nouvelle filière européenne qui a été lancée en France en 2025. Elle dispose d'objectifs et d'obligations en matière de réemploi, de réaffectation et de remanufacturation.

Chiffres clés du réemploi



Acteurs de réemploi des batteries automobiles d'occasion par typologie.

Tendances 2017-2024

Batteries de traction de VE :

- Marché émergent, via activités de remanufacturation et de réaffectation (ou préparation à la réaffectation), organisé (principalement) autour des constructeurs automobiles ;
- Enjeux de la réaffectation : concurrence du neuf à bas prix, garanties de qualité et de sécurité.
- Une nouvelle réglementation européenne (règlement 2023/1542) pour améliorer l'accès aux informations et faciliter la seconde vie.

Batteries de démarrage :

- Pratiques de régénération marginales (moins de 1 % du marché), marché peu structuré ;
- Freins au développement : coûts d'investissement, accès au gisement, faible demande ;

Une nouvelle réglementation européenne (règlement 2023/1542) pour améliorer l'accès aux informations et faciliter la seconde vie.

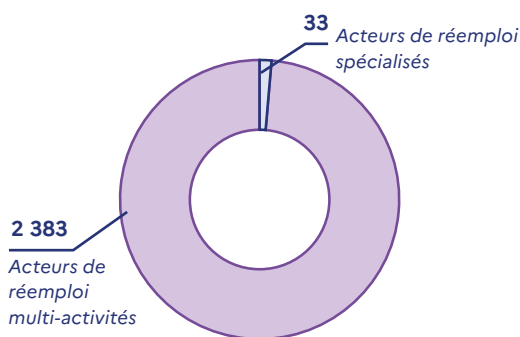
Pour aller plus loin : consultez le [rapport détaillé](#) du Panorama du réemploi et de la réutilisation, chapitre 8.3.

Pneumatiques

Périmètre

Pneumatiques de véhicules légers et de poids lourds.

À noter : les pneumatiques sont soumis à une filière REP qui dispose d'objectifs et d'obligations en matière de réutilisation depuis 2024. Ils sont également concernés par des pourcentages minimaux d'achats publics issus du rechapage.



Acteurs de réemploi des pneumatiques par typologie.

Chiffres clés du réemploi (2023-2025)

2 400 structures
(détail dans le graphe)
et 3 acteurs en ligne
spécialisés

1 200 emplois
(ETP) (rechapage
uniquement,
hors occasion)

110 kt
(dont une part signifi-
cative à l'export)

200 millions d'euros
valeur du marché
(rechapage unique-
ment, hors occasion)

Tendances 2017-2024

- Pratiques de rechapage très répandues en PL (25 % du marché en volume, 21 % en valeur).
- Volumes relativement stables, dynamiques contrastées : baisse du rechapage PL (-28,7 % de ventes entre 2017 et 2024), hausse du marché français de l'occasion (VL).
- Rechapage des pneus de VL : une filière française qui peine à émerger (compétitivité vs neuf, accès au gisement, demande faible).
- Un nouveau système de traçabilité pour favoriser la circularité (marquage RFID).

Pour aller plus loin : consultez le [rapport détaillé](#) du Panorama du réemploi et de la réutilisation, chapitre 8.4.

5.5. Bateaux

5.5.1. Écosystème du réemploi-réutilisation des bateaux

L'étude s'est portée sur le marché du réemploi des bateaux de plaisance et de sport ainsi que des équipements nautiques associés (pièces détachées), qu'ils soient utilisés par des professionnels ou des particuliers. On entend par bateau de plaisance ou de sport tout engin flottant, construit et équipé pour la navigation (maritime, fluviale ou intérieure), quel que soit son usage (loisir, sport, commercial, pêche, secours) dès lors qu'il s'agit de :

- Bateaux de plaisance (voiliers à moteur, bateaux pneumatiques, etc.) dont la coque a une longueur allant de 2,5 mètres à 24 mètres, propulsés à voile et/ou à moteur.
- Véhicules nautiques à moteur dont la longueur de la coque est inférieure à 4 mètres et équipés d'un moteur à propulsion (jet-skis, scooters des mers).

Les bateaux d'occasion s'échangent le plus souvent en CtoC. Si les plaisanciers sont nombreux à vendre leurs bateaux en direct, ils diffusent également les annonces de vente de bateaux d'occasion et de leurs équipements via plusieurs canaux :

- Les sites en ligne de petites annonces, généralistes ou plus spécialisés sur le marché des bateaux (certains étant surtout utilisés par les professionnels).
- Les revues spécialisées (papier ou internet). Les revues nautiques papier étaient, jusque dans les années 2000 (et l'avènement d'internet) la principale source de diffusion des annonces de vente de bateaux.

Le marché BtoC passe par des concessionnaires/acteurs du négoce de bateaux, et fait également appel à des canaux de revente comme les sites d'annonces en ligne.

Un marché des équipements nautiques d'occasion (moteurs et autres pièces détachées : équipements divers, accastillage, etc.) existe et est pratiqué par de nombreux propriétaires de bateaux. Cette pratique très ancienne a pu se développer notamment avec les sites de petites annonces, qui ont permis de faciliter la recherche d'équipements pour les plaisanciers. Ce marché, essentiellement CtoC, semble important, bien qu'il n'existe pas de chiffres pour le quantifier ni pour estimer sa taille par rapport à celui du neuf.

La revente de pièces d'occasion passe également par des professionnels tels que les mécaniciens de la réparation et de l'entretien des moteurs, les recycleries nautiques, les shipchandlers⁴². Pour ces derniers, le réemploi est souvent une activité secondaire.

Les acteurs du nautisme intervenant à un niveau de la chaîne du réemploi ont généralement des activités qui dépassent le strict cadre du réemploi tel que défini réglementairement. Par exemple, les réparations de grande ampleur sont généralement considérées comme du réemploi par certains acteurs du nautisme, alors que ces opérations ont lieu sans changement de propriétaire. La plupart des activités de rénovation ne sont pas considérées comme du réemploi dans cette étude.

De ce fait, seule une quote-part très minoritaire des activités, des effectifs et du CA issus des entreprises de rénovation a été prise en compte dans les indicateurs de réemploi. **Certaines entreprises de maintenance/rénovation se spécialisent dans le réemploi (Yuniboat, Flotte, association Passe-Coque), mais elles restent très peu nombreuses à ce jour.**

Certains acteurs sont davantage spécialisés sur les activités de réemploi : c'est le cas des intermédiaires tels que les entreprises de négoce, courtiers et experts maritimes.

Le nombre **d'entreprises de négoce** est globalement stable sur les 16 dernières années. Le chiffre d'affaires de ces entreprises évolue selon l'évolution des ventes de bateaux (y compris de bateaux neufs). Les effectifs de ces entreprises ont baissé de 10 % en 10 ans. Concernant les **courtiers**, le nombre d'entreprises a fortement augmenté (un courtier tous les trois ports du littoral en moyenne en 2024) : l'installation de ces entreprises est relativement simple car il ne nécessite pas de gros investissements. Les chiffres disponibles sur les dernières années ne montrent en revanche pas de franche évolution du chiffre d'affaires de ces acteurs.

Enfin, **les experts maritimes** sont des acteurs importants de la vente de bateaux d'occasion puisqu'ils sont nombreux à intervenir, généralement pour le compte du futur acheteur, juste avant ou juste après une transaction d'un bateau d'occasion. Ils inspectent les navires et aident les nouveaux propriétaires à lister les travaux d'entretien et de rénovation à réaliser.

42. Magasins de fournitures pour bateaux.

5.5.2. Indicateurs quantitatifs

Structures	2 250 entreprises
Effectifs	2 800 ETP
CA cumulé (millions d'euros)	~ 300 millions d'euros/an
Flux réemployés	67 000 bateaux Inconnu pour les équipements nautiques
Part du réemploi sur le marché	87 % pour les bateaux Inconnue pour les équipements nautiques
Part du RR via des professionnels	Environ 10 % pour les bateaux Inconnue pour les équipements nautiques
Tendance d'évolution	

Tableau 10. — Indicateurs quantitatifs du réemploi des bateaux de plaisance et de sport en 2024.

Recensement des structures et effectifs mobilisés

Les chiffres clés de la FIN (Fédération des Industries Nautiques) fournissent une vue détaillée du nombre d'entreprises actives dans la filière, de leurs effectifs et leur chiffre d'affaires, mais ne permettent pas de distinguer ce qui, au sein de leur activité, relève d'opérations de réemploi (avec changement de propriété). Des hypothèses ont été formulées pour établir des ordres de grandeur.

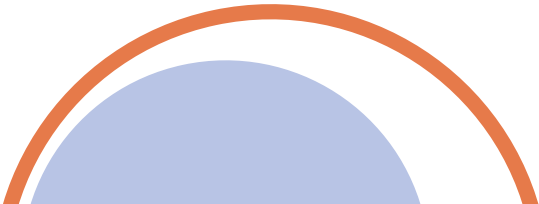
Sur cette base, on estime, **en ordres de grandeur, qu'environ 2 250 entreprises interviennent (en très large majorité à titre d'activité secondaire)** sur le réemploi des bateaux de plaisance et de sport, pour des effectifs associés à cette activité estimés **autour de 2 800 ETP**, dont près de 2 200 ETP chez les négoce, courtiers et experts maritimes.

Quantification du marché et tendances d'évolution

Concernant les quantités de bateaux revendus annuellement, les bateaux de plaisance et de sport étant immatriculés, l'administration suit les nouvelles immatriculations et les mutations de propriété.

De l'ordre de 60 000 à 70 000 bateaux d'occasion sont vendus chaque année, un chiffre assez stable depuis 20 ans (hormis la hausse de 2020 à 2023 liée au Covid-19), dont les 3/4 concernent des petits bateaux à moteur (moins de 10 m). Entre 2003 et 2024, le marché du bateau neuf a baissé (division par deux entre 2007 et 2015, puis stabilisation) alors que celui du bateau d'occasion s'est maintenu (stable de 2006 à 2019, augmentation sensible sur la période 2020-2023). Par conséquent, **la part de bateaux d'occasion dans le total des transactions (neufs et d'occasions) a augmenté** en passant d'environ 70 % des transactions au début des années 2000 à plus de 85 % depuis 2020.

Par construction, la valeur globale du marché de revente de bateaux d'occasion est très largement supérieure au chiffre d'affaires réalisé sur les activités liées au réemploi par les professionnels de la filière (estimé précédemment à environ 300 millions d'euros), mais n'a pas pu être estimée.





5.5.3. Dynamique sectorielle

Développement de la filière REP sur les bateaux de plaisance et de sport

Avec la mise en place d'une filière de responsabilité élargie du producteur sur les bateaux et navires de plaisance de moins de 24 mètres, l'éco-organisme APER (agréé depuis 2019) est un nouvel acteur jouant un rôle dans la structuration de la gestion des bateaux en fin de vie, et dans une moindre mesure dans le réemploi ou la réutilisation des bateaux et de leurs équipements. 17 tonnes (t) ont été réutilisées entre 2017 et 2023 par les partenaires de l'APER (4 tonnes de bateaux, 13 tonnes d'équipements nautiques et de moteurs). Depuis 2023, le nouveau cahier des charges d'agrément de la filière impose des objectifs de réemploi : 32 t en 2025, 54 t en 2027, 75 t en 2029. En réponse à ces objectifs, l'APER a mis en place un processus d'orientation vers le réemploi basé notamment sur une analyse au cas par cas des demandes de prise en charge de bateaux en fin de vie.

Enjeux et difficultés réglementaires liées à la sécurité et au suivi des immatriculations

La direction des Affaires maritimes émet quelques réserves sur certaines pratiques de réemploi des bateaux, pour des raisons touchant à la sécurité des navires de seconde main, notamment concernant le risque d'un développement de la revente de navires en mauvais état. Un navire de plaisance ou de sport qui sort du fichier d'immatriculation des Affaires maritimes doit se conformer aux normes européennes afin d'être immatriculé à nouveau. De ce fait, le réemploi des bateaux de plaisance n'est économiquement quasiment pas possible pour les bateaux ayant perdu leur immatriculation et pour ceux qui nécessiteraient des modifications portant sur les caractéristiques figurant dans le fichier des immatriculations (type de motorisation, forme de la coque ou du pont, équilibre, etc.). Pour ces raisons, des débats existent sur la radiation de bateaux du fichier des immatriculations, en particulier pour les bateaux non navigants (transformés de façon plus ou moins temporaire en abris de jardin ou en autres formes de logements par exemple).

Index des figures et des tableaux

Les figures.

Figure 1. — Représentation simplifiée des principaux termes et cas d'usage du réemploi.....	11
Figure 2. — Schéma simplifié du réemploi d'emballages ménagers par le producteur.....	25
Figure 3. — Schéma simplifié des circuits de réemploi d'emballages professionnels.....	25
Figure 4. — Exemple de schéma de l'écosystème et des interactions entre les acteurs du réemploi (cas des produits textiles ménagers).....	29
Figure 5. — Répartition des structures de réemploi de produits de grande consommation et biens d'équipement, en fonction de leur spécialisation sur les différentes catégories de produits.....	31
Figure 6. — Répartition des effectifs mobilisés sur le réemploi de produits de grande consommation et biens d'équipement, en fonction de leur spécialisation sur les différentes catégories de produits.....	32
Figure 7. — Répartition du marché du réemploi de produits de grande consommation et biens d'équipement, en tonnages et en valeur, sur les différentes catégories de produits.....	33
Figure 8. — État de l'offre et de la demande en réemploi des principaux types de PMCB (visuel adapté à partir du rapport du projet SPIROU).....	50
Figure 9. — Circuits de réemploi de PMCB (d'après une étude du CSTB pour le compte de l'OCAB, 2025).....	51
Figure 10. — Représentation schématique de l'écosystème de réemploi des véhicules particuliers.....	54

Les tableaux.

Tableau 1. — Périmètre de produits, matériaux et emballages couverts dans cette étude.....	9
Tableau 2. — Indicateurs utilisés et clés de compréhension associées.....	13
Tableau 3. — Filières REP concernées par des objectifs de réemploi-réutilisation (en vigueur en 2024 ou à venir à partir de 2025).....	15
Tableau 4. — Synthèse des indicateurs de flux et socio-économiques du réemploi en 2024, par grands secteurs.....	19
Tableau 5. — Activités des différentes typologies d'acteurs du réemploi des emballages.....	26
Tableau 6. — Poids, structure et tendances de marché des filières de réemploi de produits de grande consommation et biens d'équipement.....	34
Tableau 7. — Principaux types d'acteurs du réemploi des produits de grande consommation et biens d'équipement, et évolution de leur position dans la chaîne de valeur.....	35
Tableau 8. — Recensement des acteurs et effectifs du réemploi dans le secteur des véhicules.....	57
Tableau 9. — Indicateurs quantitatifs des flux de réemploi dans le secteur automobile.....	58
Tableau 10. — Indicateurs quantitatifs du réemploi des bateaux de plaisance et de sport en 2024.....	66

Sigles et acronymes

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ABJ : Articles de bricolage et de jardin

AGEC : Loi de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

ASL : Articles de sport et de loisirs

APER : Association pour la Plaisance Éco-Responsable

BMS : Battery Management System (système de gestion de la batterie)

BPS : Bateaux de plaisance et de sport

BtoB : *Business to business* (activités/transactions entre professionnels)

BtoC : *Business to consumer* (des ménages achètent auprès de professionnels)

CA : Chiffre d'affaires

CGDD : Commissariat général au développement durable

CHR : Cafés hôtels restaurants (secteur d'activité économique)

CNR : Cercle national du recyclage

CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment

CtoC : *Consumer to consumer* (propriétaires = ménages, vendeurs et acheteurs sont des ménages)

CtoBtoC : *Consumer to business to consumer* (rachat à un particulier par un professionnel puis revente à un particulier)

DSREP : Direction de supervision des filières REP

EA : Éléments d'ameublement

EEA : Agence européenne pour l'environnement

EDP : Engins de déplacement personnel

(D)EEE : (Déchets d')équipements électriques et électroniques

EIC : Emballages industriels et commerciaux

EMPAP : Emballages ménagers et papiers graphiques

EO : Éco-organismes

EP : Engins de pêche

EPRO : Emballages professionnels

ER : Emballages de la restauration

ESS : Économie sociale et solidaire

ESPR : *Ecodesign for sustainable products regulation* (Règlement européen «Éco-conception»)

ETP : Équivalent temps plein

FIN : Fédération des industries nautiques

GRV : Grands récipients pour vrac

GSA : Grande surface alimentaire (typologie de magasins)

GSS : Grande surface spécialisée (typologie de magasins)

kt : Kilotonnes, milliers de tonnes

LLD : Location longue durée

LOA : Location avec option d'achat

MOA : Maître d'ouvrage / maîtres d'ouvrage

MTL : Moyens de transport légers

NC/NS : Non connu/non significatif

OCAB : Organisme coordonnateur agréé du bâtiment

ORR : Observatoire national du réemploi et de la réutilisation

P&A : Piles et accumulateurs

RBEU : Remise en bon état d'usage

RFID : Radio Frequency Identification (identification par radiofréquence)

PDM : Part de marché

PEMD : Produits, équipements, matériaux et déchets

PIEC : Pièces issues de l'économie circulaire

PL : Poids lourds

PMCB : Produits et matériaux de construction du bâtiment

PPWR : *Packaging and packaging waste regulation* (Règlement européen relatif aux emballages et déchets d'emballages)

PV : Panneaux photovoltaïques

QFDMOD : Que faire de mes objets et déchets (ADEME)

REP : Responsabilité élargie du producteur

RR : Réemploi-réutilisation

RVM : *Reverse vending machine* (automate de déconsignation)

SAV : Service après-vente

SRA : Sécurité et réparation automobiles

SPREC : Syndicat professionnel du réemploi de matériaux dans la construction

SPASER : Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables

SPGD : Service public de gestion des déchets

TPE : Très petites entreprises

TLC : Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures

VAE : Vélos à assistance électrique

VHU : Véhicules hors d'usage

VL : Véhicules légers

VO : Véhicules d'occasion

ZR : Zone de réemploi

L'ADEME EN BREF

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Énergie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME — l'Agence de la transition écologique — partage ses expertises, assure le financement et l'accompagnement de projets de transformation dans des domaines variés : énergie, économie circulaire, décarbonation de l'industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, consommation et production responsables, alimentation durable, bioéconomie, gestion des sols, adaptation au changement climatique et transition juste.

L'ADEME mobilise les citoyens, les entreprises et les territoires pour les aider à progresser vers une société plus sobre en carbone et économe en ressources. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, elle conseille, facilite et soutient les initiatives, de la recherche à la diffusion des solutions.

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ADEME met également ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

Les collections de l'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur :

Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert :

Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent :

Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir :

Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



Panorama du réemploi et de la réutilisation en France : actualisation 2024

L'étude dresse un état des lieux qualitatif et quantitatif, pour l'année 2024, des filières de réemploi-réutilisation de cinq grands secteurs : les produits de grande consommation et biens d'équipement, les emballages, le bâtiment, l'automobile et les bateaux. Quatre indicateurs sont analysés : structures, emplois, flux et valeurs de marché.

La plupart des filières de réemploi ont connu une croissance soutenue au cours des dernières années, marquée par :

- Une expansion des marchés (volumes, chiffres d'affaires), en particulier dans les secteurs des produits de grande consommation;
- Une diversification des acteurs impliqués et l'émergence de modèles économiques hybrides;
- Des exigences accrues en matière de qualité, traçabilité et garanties pour les produits, matériaux et emballages réemployés.



Quelques chiffres clés par secteur

Produits de grande consommation et biens d'équipement :

- plus de **18 000 établissements** physiques et plus de **220 acteurs** en ligne;
- emplois associés estimés à plus de **75 000 équivalents temps plein (ETP)**, dont plus de **50 %** dans des structures de l'économie sociale et solidaire (hors bénévoles).

Emballages : réemploi encore à la marge pour les emballages ménagers (**0,6 %** par rapport aux mises sur le marché), mais de nombreuses initiatives.

Produits et matériaux de construction du bâtiment : réemploi encore très limité (**moins de 0,8 %** par rapport au gisement de déchets), mais un écosystème qui se structure.

Secteur automobile : plus de **83 000 ETP** pour un marché estimé à **91 milliards d'euros**.

